

# CHAPITRE 12

## LES PAYSAGES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

---

### 12.1 LE PORTRAIT DU PAYSAGE CHARLEVOISIEN

---

#### 12.1.1 QU'ENTEND-ON PAR PAYSAGE ?

Le paysage n'est pas un concept facile à définir. Par contre, certains éléments nécessaires à sa construction peuvent être énumérés pour en faciliter la compréhension. Premièrement, le paysage nécessite d'être vu, le paysage est une portion de « pays » qui s'offre au regard. Ainsi, pour parler de paysage, il faut d'abord avoir un observateur, un lieu d'observation et une « vue » observée. Cette vue sera influencée par différents facteurs comme la vitesse de l'observateur, sa position et les éléments (naturels ou construits) qui ouvrent ou ferment la vue en question.

Ensuite, il y a la composition physique du territoire que l'on peut voir à partir des lieux d'observation. La topographie ou la forme du territoire, particulièrement variée dans Charlevoix, apporte plusieurs variantes et des surprises dans la découverte des paysages. Les routes sinueuses participent également à ces effets de surprise en brisant la monotonie des trajets rectilignes et contribuent aussi à la composition du paysage. L'implantation et la forme des bâtiments ainsi que les activités humaines (agricoles, urbaines, forestières, etc.) qui occupent et transforment le territoire participent à la construction du paysage. L'interaction entre l'activité humaine et le territoire forme ainsi des paysages particuliers à chaque région et en constante évolution.

Puis, il y a la perception de l'observateur. Cette appréciation subjective est modulée notamment par la personnalité de l'observateur, ses goûts, ses valeurs et ses expériences de vie en lien ou non avec le lieu observé. Les saisons et les périodes du jour peuvent aussi influencer l'appréciation de ce qui est perçu. Chacun des observateurs voit dans le paysage des éléments qu'il n'aime ou n'aime pas. Et le « tableau » d'ensemble peut être apprécié ou non par ces derniers. Finalement, notons que la perception d'une même personne peut être modifiée avec le temps et ce, malgré l'absence ou la présence de transformations du milieu. L'état des connaissances, la diffusion d'information et la sensibilité des gens peut faire en sorte qu'on appréciera demain un lieu qui est peu reconnu aujourd'hui.

Le paysage fait partie intégrante de l'environnement. Il est dynamique et évolutif et est intimement lié aux choix de planification et de développement collectif mais aussi aux gestes individuels de chacun. Les changements qui s'y produisent ont des répercussions sur l'ensemble de la communauté. Ils constituent des témoins éloquentes des choix et des actions qui ont été faits par le passé ainsi que ceux que nous faisons aujourd'hui. Les Charlevoisiens ont hérité et ont construit un paysage exceptionnel et reconnu, saurons-nous le préserver et le bonifier pour le bénéfice des générations futures ?<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Texte inspiré *Paysages du Québec; Manuel de bonnes pratiques* de Paysages Estriens, 2009, p.2,

### 12.1.2 LA FORMATION DU PAYSAGE DE LA MRC

#### *Origine des formes naturelles du territoire ou grandes caractéristiques géomorphologiques<sup>2</sup>*

La base même du territoire de la MRC se compose de roches très anciennes, parmi les plus vieilles de la planète (plus de deux milliards d'années). Par suite de pressions énormes et de chaleurs intenses, d'autres roches se sont ensuite formées comme les gneiss qui colorent le flanc des montagnes dénudées. Également, d'autres formations rocheuses sont apparues suite à des montées de magma provenant de l'intérieur de la Terre. C'est ce qui a formé le mont du Lac des Cygnes. Fait à noter, le sol de l'île-aux-Coudres ne fait pas parti de la même famille géologique que le reste de la région de Charlevoix. Le territoire de l'île est associé à la formation des Appalaches tandis que Charlevoix est associé au Bouclier canadien (en grande partie) et aux Basses-Terres du Saint-Laurent en quelques petits endroits.

Par la suite, il y a 350 millions d'années, un météorite d'environ deux kilomètres de diamètre est tombé sur le territoire et modifia instantanément la structure générale (forme et composition) de la région charlevoisienne. La force de l'impact a liquéfié le sol et l'a fait descendre puis remonter en son centre à l'emplacement actuel du mont des Éboulements. Aujourd'hui, la trace du phénomène est observable du ciel et même du sol pour les personnes bien avisées. Autour du mont des Éboulements se déploie un immense cratère de plus de 50 kilomètres de diamètre qui se compose d'abord d'un plateau occupé par les municipalités Des Éboulements et de Saint-Hilarion. Ces plateaux sont ensuite entourés d'une vallée annulaire où se sont développées notamment les municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain. Les montagnes de l'arrière-pays correspondent au rebord extérieur du cratère.

La différence entre le relief formé suite à l'impact du météorite et le relief que l'on connaît aujourd'hui provient des phénomènes d'érosion et plus particulièrement aux périodes de glaciation et au retrait des glaces qu'a connu la région (et le nord du continent) dans les derniers millions d'années. En effet, le poids des glaces, leurs passages et leurs retraits successifs (lors des périodes de fonte) ont adouci les formes, ont creusé des cuvettes occupées aujourd'hui par les lacs de l'arrière-pays et ont laissé des dépôts composés de différents matériaux. Dans certaines parties de Charlevoix, les dépôts sont minces, ce qui explique les affleurements rocheux. Ailleurs, les dépôts se composent de sable et d'argile mélangés à des éléments rocheux et à des blocs plus résistants et volumineux. Par ailleurs, les énormes quantités d'eau libérées lors de la dernière glaciation ont participé à la création de la Mer de Goldthwait. Cette mer recouvrait le sol actuel des Basses-Terres du Saint-Laurent. Elle débordait de l'actuel fleuve Saint-Laurent et se rendait notamment au-delà d'Ottawa à l'ouest et englobait l'actuel lac Champlain au sud. La mer de Goldthwait fut enserrée par le massif montagneux des Laurentides au nord et celui des Appalaches au sud. Le mouvement et le retrait progressif des glaces et des eaux a élargi les vallées des rivières du Gouffre et Malbaie, a accentué les caps et a formé des terrasses à l'instar du plateau des Éboulements-Centre qui était autrefois une terrasse sous-marine.

Aujourd'hui, la « structure » du territoire (façonnée durant plusieurs millions d'années), sur laquelle les populations se sont installées comporte des caractéristiques variées. La succession de vallées, de plateaux, de sommets et d'escarpements sur de courtes distances et à proximité du fleuve, participe à la diversité des paysages et est l'une des raisons fondamentales de son intérêt. Ce paysage maintenant façonné par l'homme fait l'objet de plusieurs reconnaissances et demeure la raison première des déplacements touristiques dans la région.

Les intervenants du milieu touristiques s'entendent pour dire que la beauté des paysages de Charlevoix constitue sa principale force et représente un point d'ancrage intéressant pour positionner Charlevoix comme

---

<sup>2</sup> Les informations proviennent du document *Charlevoix, pays enchanté*, rédigé par M. Jean Des Gagniers, Presses de l'Université Laval, 445 pages, 1994.

une destination qui s'efforce de mettre en œuvre les principes du développement durable<sup>3</sup>. Mais au-delà de la qualité des paysages qui a permis le développement d'une industrie touristique, la région devrait prendre conscience du privilège qu'elle a de vivre dans ces lieux mais aussi des responsabilités que lui confère un milieu de vie d'une telle qualité.

### 12.1.3 GRANDES FAMILLES PAYSAGÈRES<sup>4</sup>

À l'automne 2009, l'entreprise RURALYS<sup>5</sup> a eu le mandat de sillonner le territoire municipalisé de trois MRC (MRC de La Côte-de-Beaupré, MRC de Charlevoix et MRC de Charlevoix-Est) dans le but d'évaluer et de caractériser les paysages et ce, dans le cadre d'une entente spécifique avec la CRÉCN. C'est ainsi qu'elle en est arrivée à le subdiviser en sept grandes classes. Chacune de ces classes (ou familles) regroupent des caractéristiques physiques et géomorphologiques particulières. Ces caractéristiques sont souvent à l'origine des implantations humaines et de l'occupation du sol qui ont, à leur tour, contribué à la création des paysages actuels. Ces classes sont nommées les « grandes familles paysagères ».

#### *Littoral escarpé-de-Charlevoix*

Cette famille paysagère est présente tout le long de la côte charlevoisienne. Elle se caractérise par des versants pentus et des sommets pouvant atteindre 750 mètres et quelques plateaux intermédiaires qui furent propices aux premières formes d'habitation et de culture (ex. : Les Éboulements-Centres). Cette famille englobe également le littoral du fleuve, à l'exception de l'embouchure de la rivière du Gouffre (*famille Vallée-du-Gouffre*). Le littoral a vu les premiers hameaux villageois (Petite-Rivière-Saint-François et Saint-Joseph-de-la-Rive) se développer en bordure du fleuve. Dans le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive, d'anciens ensembles ruraux sont encore perchés sur des plateaux intermédiaires. On y accède par les chemins Côte des Peupliers, Côte des Érables et Côte des Cèdres. Le secteur *Littoral escarpé-de-Charlevoix* offre un contact physique et visuel privilégié avec le fleuve. Les versants sont boisés à de nombreux endroits et offrent des points de vue spectaculaires sur le fleuve. Ces territoires subissent des pressions importantes de développement à des fins de villégiature. Le littoral recèle encore de nombreuses traces de son histoire maritime : chantier maritime, goélettes, quais, pêche à l'anguille, maisons de capitaines ainsi que de ses premiers occupants : résidences anciennes, murets de pierres, moulin.

---

<sup>3</sup> Information provenant d'un sondage réalisé à l'été 2009, auprès des intervenants et de la clientèle touristique par la firme Ipsos Descarie. Résultats présentés lors des États généraux du Tourisme de Charlevoix, les 1<sup>er</sup> et 2 février 2010.

<sup>4</sup> Les grandes familles paysagères présentées proviennent des résultats de « *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, avril 2010, RURALYS.* »

<sup>5</sup> RURALYS est une entreprise d'économie sociale, sans but lucratif, qui met à la disposition des communautés rurales du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-du-Sud et du Québec, un guichet unique de connaissances et de compétences sur le patrimoine rural, via des services-conseils, le développement d'outils d'intervention, des actions de sensibilisation, de la recherche et de l'innovation.

*Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul*

Cette seconde famille paysagère est présente sur la partie sud-ouest du territoire municipalisé. Elle englobe le nord de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et se termine sur le sommet des Côtes-Saint-Antoine à Baie-Saint-Paul. Communément appelée « Les Caps », ce territoire est parcouru et perçu à partir de la route 138. C'est aussi la porte d'entrée ouest de la MRC de Charlevoix. Cette famille paysagère se compose d'un vaste territoire boisé au relief variable, passant du sommet de caps à quelques vallées. Le haut des côtes Saint-Antoine permet des vues profondes vers le fleuve, l'île-aux-Coudres et la vallée de la rivière du Gouffre. Cette famille englobe aussi le rang Saint-Placide où se trouvent de nombreuses résidences regroupées dans un ancien hameau. On y retrouve d'ailleurs la plus vieille église du territoire (1859-1860) et un pont couvert. Dans la section des Caps, la route 138 est encore peu construite. Par contre, de nombreux projets de villégiature concentrée se développent à proximité et certains sont déjà visibles de la route.

*Gradins-du-Gouffre-Malbaie*

La famille paysagère *Gradins-du-Gouffre-Malbaie* englobe les secteurs de la Côte-Saint-Antoine (route 138), du rang Saint-Antoine et une partie de la Côte de Pérou. Comme son nom l'indique, ce territoire représente des versants en forme de gradins en bordure de la vallée. On le traverse principalement en empruntant la Côte-Saint-Antoine (route 138) qui fait découvrir la baie de Baie-Saint-Paul et l'île-aux-Coudres (paysage emblématique mis en valeur par une halte routière). Le point de vue est possible grâce à la pente descendante et à l'utilisation agricole des terres en bordure de la Côte-Saint-Antoine. Cette famille paysagère se caractérise aussi par la présence de plusieurs résidences et bâtiments anciens dont un moulin à eau (Moulin à eau du Ruisseau Michel ; 1830-1850) situés à proximité de la Côte de Pérou.

*Vallée-du-Gouffre*

Cette famille paysagère se caractérise par la présence de la vallée formée suite à l'impact du météorite et remodelée ensuite par l'action des différentes glaciations. La vallée de la rivière du Gouffre est dissymétrique avec des versants plus abrupts à l'est qu'à l'ouest. Elle est relativement encaissée dans la municipalité de Saint-Urbain et plus large au niveau de Baie-Saint-Paul. La configuration physique de cette famille paysagère fait en sorte que la majorité des interventions dans les pentes sont visible à partir des milieux urbanisés et des routes. La vallée est certainement un des lieux le plus favorable pour la pratique de l'agriculture dans la MRC de Charlevoix. Le rang Saint-Laurent à Baie-Saint-Paul est un exemple d'espace rural traditionnel malgré un début d'urbanisation linéaire et des insertions résidentielles récentes. Le secteur de Saint-Urbain offre un contact avec l'arrière-pays et les montagnes du contrefort laurentien tandis que Baie-Saint-Paul offre des ouvertures visuelles vers le fleuve et l'île-aux-Coudres. Dû à la colonisation ancienne de Baie-Saint-Paul, on retrouve dans cette municipalité les traces de nombreux anciens hameaux villageois (secteurs des rues Saint-Adolphe, de Saint-Joseph et de Saint-Jean-Baptiste) maintenant englobés dans le tissu urbain. On dénote aussi la présence de nombreux moulins à eau qui représentent des témoignages importants de l'histoire locale.

*L'Isle-aux-Coudres*

L'Isle-aux-Coudres est la troisième plus grande île de l'estuaire du Saint-Laurent. En forme de chaloupe renversée, elle présente une topographie légèrement dissymétrique avec une pente orientée vers le sud-est<sup>6</sup>. Le chemin historique des Coudriers permet de faire le tour de l'île et de faire découvrir d'anciennes résidences, un moulin à eau et un moulin à vent, des églises ou chapelles et des éléments d'intérêt comme une ancienne goélette et le lieu de mouillage de Jacques-Cartier.

Ces éléments, combinés à la proximité du fleuve, participent à la beauté du paysage insulaire. Le chemin de la Traverse, majoritairement situé à l'intérieur des terres, présente des caractéristiques différentes; le centre de l'île est occupé par une grande tourbière sous exploitation commerciale depuis les années 1940.

<sup>6</sup> Groupe P.A.I.S.A.G.E (1976), *Les morphologies*, p.35.

Le réseau routier permet, en différents endroits, la possibilité d'accéder physiquement au fleuve et à ses battures. Du côté sud de l'île, le contact visuel avec le fleuve est quasi permanent tandis que du côté nord les vues sur le fleuve et la côte charlevoisienne sont plus filtrées à travers des développements résidentiels de type linéaire.

#### *Plateau-des-Éboulements*

Le paysage du Plateau-des-Éboulements est celui perçu en circulant sur la route 362. Il inclut le village Des Éboulements. Formé de grands plateaux, ce territoire surplombe le fleuve et offre, sur celui-ci, des points de vue en contre-plongée, favorisés par la topographie et la présence de terres cultivées. Le paysage, encore champêtre, tire l'essentiel de son intérêt des vues sur le fleuve, des terres cultivées (à l'exception de la partie ouest qui est boisée), des traces du découpage cadastral originaire (rangs et lots de seigneurie), des bâtiments anciens et ruraux et de la présence du mont des Éboulements. Au-delà de la façon dont l'homme occupe et façonne ce territoire depuis deux ou trois siècles, la structure géomorphologique du secteur demeure un objet d'intérêt. Le mont des Éboulements, visible des kilomètres à la ronde, correspond au point de chute de la météorite qui a transformé durablement le paysage charlevoisien. Le tracé sinueux de la route 362 (route du Fleuve) qui monte et descend permet alternativement ou simultanément d'apercevoir, le fleuve, l'île, le village et le mont des Éboulements.

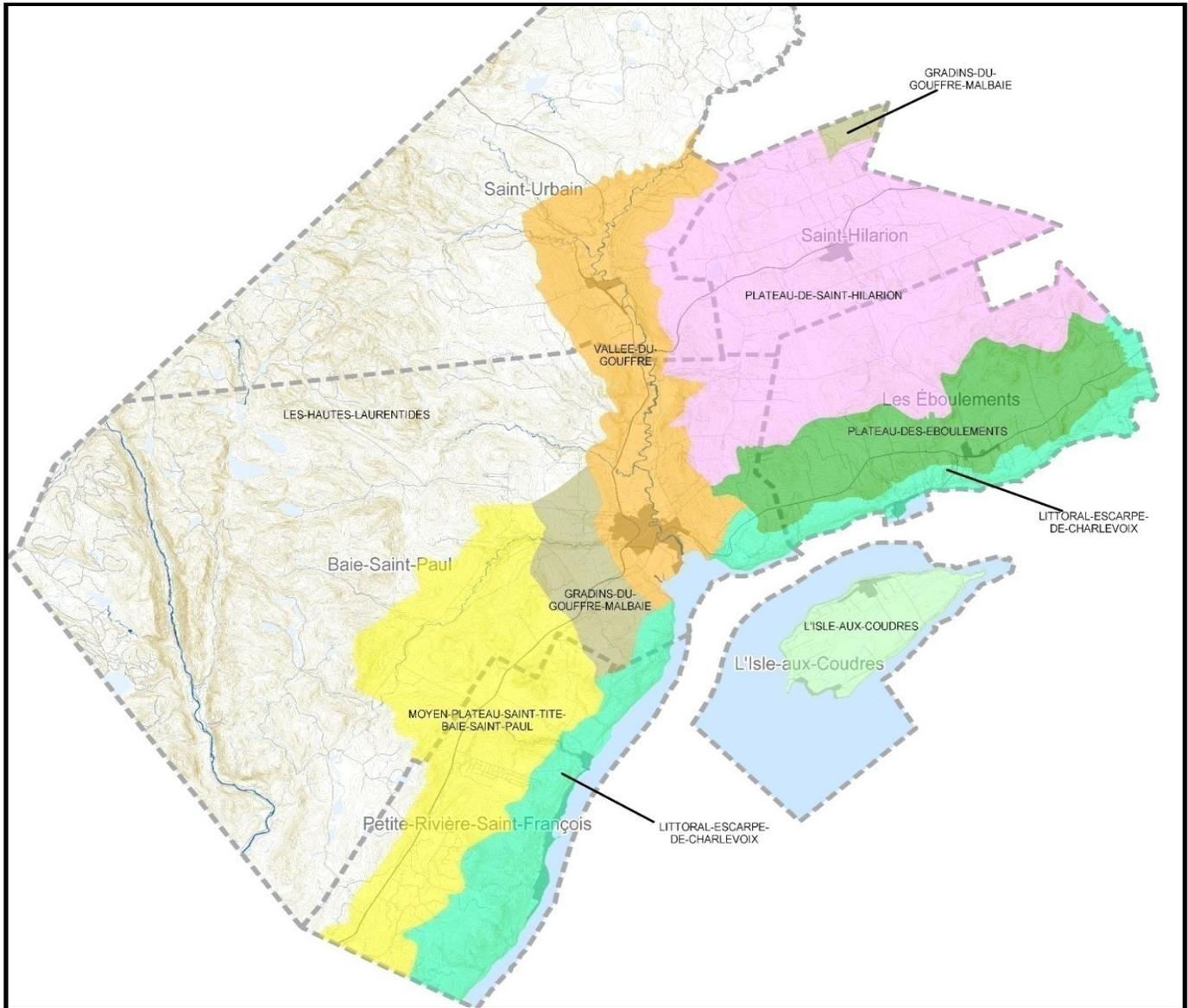
#### *Plateau-de-Saint-Hilarion*

Le paysage du Plateau-de-Saint-Hilarion touche quatre municipalités : Saint-Hilarion, Saint-Urbain, Les Éboulements et Baie-Saint-Paul. Ce territoire est boisé par endroits et cultivé à d'autres. Sa topographie est caractérisée par des collines rayonnant à partir du mont des Éboulements. Le territoire de Saint-Hilarion a la particularité d'avoir été développé, à l'origine, sous la forme d'un canton. Contrairement aux seigneuries en bordure du fleuve qui ont découpé l'espace en grandes bandes perpendiculaires entre le fleuve et les monts environnants, le canton a été découpé géométriquement, en plusieurs lots de forme identique, séparés par des rangs qui sont parallèles les uns aux autres. C'est la seule municipalité ainsi développée dans Charlevoix. Le village est construit au sommet d'un butte, il s'agit d'un élément fort dans le paysage, avec l'église qui domine les environs. Du côté nord, le paysage se compose d'une vue panoramique sur les montagnes de l'arrière-pays. Parmi les traces encore visibles des premières occupations, il y a un vieux moulin à eau (Moulin Simard; 1864), une renardière ainsi que des bâtiments résidentiels ou ruraux d'intérêt.

#### *Les-Hautes-Laurentides*

Très vaste et moins accessible, cet espace n'a pas été évalué dans le cadre de l'étude de RURALYS. Il représente une portion de territoire forestier et montagneux avec la présence de nombreux lacs et cours d'eau. La vallée de la rivière Ste-Anne est un de ses éléments marquants.

Illustration 12.1 : Grandes familles paysagères de la MRC de Charlevoix



Réalisation : RURALYS, 2010.

*Origine des formes construites du paysage*<sup>7</sup>

La région de Charlevoix était un territoire fréquenté par les Amérindiens. Ces peuples utilisaient à des fins de subsistance les ressources de la région et se déplaçaient selon leurs besoins et les saisons. Aujourd'hui, peu de traces de cette occupation sont directement visibles dans la MRC. En conséquence, les transformations majeures des paysages de Charlevoix débutent véritablement avec la colonisation au 17<sup>e</sup> siècle.

La transformation permanente des paysages naturels débute à Petite-Rivière-Saint-François avec le premier agriculteur (1675) et à Baie-Saint-Paul où des fabricants de goudrons s'installent vers 1670. Mentionnons que durant cette période, non moins de cinq (5) fours à goudron auraient été construits dans la vallée du Gouffre. Un monticule (ancien four à Goudron) est toujours présent dans le « rang de la goudronnerie ». Quoique peu visible pour le néophyte, il demeure une des traces les plus anciennes des premières occupations permanentes et le seul vestige connu de cette industrie au Canada<sup>8</sup>.

La distribution des terres s'est faite selon le régime seigneurial. En général, des portions de la Nouvelle-France étaient concédées en seigneuries, une seigneurie était ensuite divisée en rang, souvent parallèlement au fleuve ou à une rivière. Le rang était ensuite subdivisé en nombreux lots, lesquels étaient concédés à des colons. Les lots ainsi découpés étaient généralement étroits, perpendiculaires à un cours d'eau et s'étendaient vers la montagne. Des traces de ce premier découpage territorial sont encore présentes aujourd'hui. Le cadastre originaire (les formes des lots) est encore visible dans le paysage par les formes allongées de certaines terres cultivées ou par l'implantation d'anciennes résidences qui suivent parallèlement les limites des lots plutôt que l'axe, plus récent, de la route. La présence de clôtures, de rangées d'arbres, de vergers ou des tas de pierres témoignent encore aujourd'hui des anciennes limites des lots. L'existence de huit moulins construits entre les années 1750 et 1865 est un autre témoin du régime seigneurial puisque le responsable de la seigneurie devait faire construire un moulin afin que les habitants puissent y moudre leurs grains.

Lorsque les lots en bordure du fleuve furent concédés, l'occupation des terres à des fins agricoles se poursuit dans les secteurs Des Éboulements (1710) et de L'Isle-aux-Coudres (1728) pour ensuite s'étendre vers l'arrière-pays. Les côtes et les plateaux surplombant la vallée de la rivière du Gouffre sont concédés et on voit apparaître des habitations ou des hameaux dans les secteurs de Saint-Antoine, Saint-Placide, Saint-Gabriel, Saint-Urbain, etc.

Saint-Hilarion connaît un découpage différent. Cette municipalité n'a pas été subdivisée selon les principes d'une seigneurie mais selon ceux d'un canton hérité du régime anglais. Le *Canton de Settrington* (Saint-Hilarion) a été formé de six rangs géométriques qui ne tenaient pas compte des caractéristiques naturelles du terrain. Chaque rang était ensuite divisé en de multiples lots symétriques qui ont été distribués pour l'établissement de familles. Ce découpage théorique du territoire explique la trame routière étendue et symétrique de Saint-Hilarion.

La colonisation de l'arrière-pays a permis l'occupation de grands pans du territoire charlevoisien mais à une très faible densité de peuplement. Longtemps, l'exploitation agricole se composait d'une résidence, de champs cultivés, de bâtiments en bois, les animaux étaient en pâturage et un boisé de ferme complétait la propriété. Les superficies cultivées étaient plus importantes qu'aujourd'hui et occupaient souvent les flancs des montagnes. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, en l'absence de facilité de déplacement, des hameaux se sont créés et des écoles de rang ont vu le jour pour desservir une population majoritairement rurale. Plusieurs de ces éléments sont encore visibles aujourd'hui même s'ils sont parfois profondément transformés.

<sup>7</sup> Les informations proviennent du document *Charlevoix, pays enchanté*, rédigé par M. Jean Des Gagniers, Presses de l'Université Laval, 445 pages, 1994 et du texte suivant : *Le rang, type de peuplement rural du Canada français*, Deffontaines, 34 pages, 1953.

<sup>8</sup> Brad Loewen et Christian Bélanger (2008), *Fouilles archéologiques à Baie-Saint-Paul, Rapport d'activités de 2007*, Université de Montréal. Activités réalisées dans le cadre de l'étude *Archéologie historique : Les schèmes d'établissement rural dans la vallée du Gouffre du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle*.

Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la région de Charlevoix a accueilli de nombreux artistes peintres attirés par la beauté des paysages naturels et l'authenticité des paysages humanisés. Leurs célébrités et la diffusion de leurs œuvres dans le monde, ont contribué à créer un paysage typiquement charlevoisien dans l'imaginaire collectif. Les arts populaires, le développement de la villégiature et le début du tourisme ont également participé à la diffusion et à la reconnaissance de ce paysage réel ou rêvé.

La seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, avec le développement des infrastructures de transport, l'électrification des campagnes et le mouvement d'urbanisation généralisé a apporté de nombreux changements dans le paysage de la MRC de Charlevoix. À titre d'exemple, l'ouverture de la route 138 a transformé le paysage. Premièrement, le tracé de cette route n'a pas suivi en tout point le parcours de l'ancien chemin. À certains endroits, les tronçons de l'ancien chemin sont encore visibles (ex. chemin du Bas de la Baie). À d'autres endroits, la route 138 est superposée à une trame existante et a effacé d'anciennes liaisons (ex. la Côte de Pérou était le prolongement de la rue Saint-Jean-Baptiste). Les bordures de la route 138 ont été rapidement occupées par des résidences et des commerces en quête de visibilité, des enseignes sont apparues. L'application de cadres législatifs (ex. décret de la zone agricole) a ralenti, à certains endroits, l'urbanisation linéaire le long de la route 138 et, indirectement, conservé les paysages agraires restants.

Aujourd'hui, les paysages continuent à se transformer. À titre d'exemple, la recherche de nouvelles zones de villégiature avec vue sur le fleuve a comme conséquence directe le déboisement de grands secteurs forestiers. Le paysage du Charlevoix de demain sera le choix que les individus et la société font aujourd'hui.

*Les résidences de Charlevoix, autre élément de construction du paysage<sup>9</sup>*

Le territoire de la MRC de Charlevoix recèle différents types architecturaux anciens. Les types les plus présents sont les maisons *néoclassiques québécoises*, les maisons *de colonisation* et les maisons du *courant cubique*. Ensemble, ils représentent plus de 80% des bâtiments anciens (érigés avant 1945) de la MRC. Certains types architecturaux sont présents en moins grand nombre mais comptent parmi les plus anciens. C'est le cas de la maison *d'esprit français* que l'on retrouve notamment à L'Isle-aux-Coudres. La maison à *toit mansardé* (second empire) est aussi un style de bâtiments que l'on retrouve en moins grand nombre mais qui est répandu sur l'ensemble du territoire. Finalement, la maison à *toit plat* est plutôt concentrée dans le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Les matériaux de construction traditionnels témoignent des matériaux disponibles dans la région et du savoir-faire local. Dans la région, le bois est le matériau traditionnel le plus courant, utilisé autant pour les charpentes que comme matériau de revêtement (planches à clin ou bardeaux) et d'ornementation. La brique se retrouve sur quelques bâtiments dans le secteur de Baie-Saint-Paul qui disposait d'une briqueterie à l'époque. La pierre fut peu utilisée dans la région puisqu'il n'y avait pas de carrière pour s'y approvisionner. Les rares bâtiments en pierres sont institutionnels ou industriels (moulin). Seules quelques maisons du régime français sont construites en pierres. Depuis les années 1950 environ, l'industrialisation de la construction résidentielle a apporté de nouveaux modèles de résidences sans lien avec l'architecture vernaculaire ainsi que de nouveaux modes d'implantation (pavillon de banlieue) de même que des matériaux de revêtement artificiels (vinyle, aluminium, plastique, etc.).

<sup>9</sup> Informations tirées de : MRC de Charlevoix (2001), *Guide d'intervention en patrimoine*, 72 pages.

12.1.4 ÉVALUATION DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE CERTAINS PARCOURS<sup>10</sup>

Dans le cadre du mandat confié à l'entreprise RURALYS<sup>11</sup> à l'automne 2009, une évaluation de la qualité paysagère a été réalisée pour les principaux parcours routiers de la MRC. L'analyse de tronçons routiers offre l'avantage de cibler les paysages quotidiens vécus par la majorité des usagers de la route. Bien que ces évaluations paysagères comportent toujours une part de subjectivité, la méthode développée par RURALYS repose sur l'examen de cinq valeurs (esthétique, socioculturelle, interprétative, environnementale et économique) lesquelles sont ensuite déclinées en 11 critères. La méthode comprend également une compilation des éléments paysagers jugés favorables et d'autres jugés défavorables. À défaut d'une objectivité impossible, la méthode offre une démarche cohérente et une vision globale de la qualité paysagère des corridors routiers.

Le résultat de cette évaluation a permis de diviser les tronçons routiers retenus en quatre catégories. La catégorie 1 représente les parcours routiers dont la valeur paysagère a été jugée plus élevée tandis que les parcours de catégorie 4 ont été jugés comme présentant des qualités paysagères moindres. Voir carte no. 12.1 à la page suivante.

Tableau 12.1 : Évaluation de la qualité paysagère le long de certains tronçons routiers

Catégories	Nombre de tronçons	Longueur des tronçons (km)
1	15	38,5
2	26	66,3
3	25	82,1
4	12	24,4
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>211,3</b>

Source : Ruralys, 2009

<sup>10</sup> L'évaluation de la qualité paysagère des parcours proviennent des résultats de « *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, avril 2010, RURALYS* »

<sup>11</sup> RURALYS est une entreprise d'économie sociale, sans but lucratif, qui met à la disposition des communautés rurales du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-du-Sud et du Québec, un guichet unique de connaissances et de compétences sur le patrimoine rural, via des services-conseils, le développement d'outils d'intervention, des actions de sensibilisation, de la recherche et de l'innovation.



*À insérer:*

*Illustration 12.1 : Carte Évaluation parcours paysagers*



## 12.2 DÉMARCHES ET ÉTUDES RÉCENTES RELIÉES AU PAYSAGE

### 12.2.1 DÉMARCHES ENTREPRISES POUR LA RECONNAISSANCE DES PAYSAGES

#### *La table de concertation sur les paysages<sup>12</sup>*

Depuis de nombreuses années, la région tente de mettre en valeur ses atouts en matière de paysage. Divers regroupements se sont formés et ont tenté de faire reconnaître la région et de sensibiliser la population à la fragilité des paysages. Plus récemment, une réflexion concertée sur les paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré s'est amorcée en 2005 avec la mise en place d'un comité paysage. Ce comité est devenu, en janvier 2009, suite à la conclusion d'une entente spécifique avec le gouvernement sur la mise en valeur et la protection des paysages, la *Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est*.

La table de concertation se compose de plusieurs organismes publics et privés du territoire de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré : Conseil du paysage québécois, Groupe Le Massif, Syndicat de l'UPA de Charlevoix-Ouest, AbitibiBowater, Parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, Chambre de commerce de Charlevoix, Association des amis du Cap Tourmente, Séminaire de Québec, Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, Tourisme Charlevoix, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, MRC de Charlevoix-Est, CLD de la MRC de Charlevoix, MRC de Charlevoix, CLD de la MRC de La Côte-de-Beaupré, MRC de La Côte-de-Beaupré et les différents ministères suivants : Transports, Ressources naturelles et Faune, Développement durable, Environnement et Parcs, Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Culture, Communications et Condition féminine. Est aussi présent à la Table un représentant de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉCN). C'est cette dernière qui a le mandat de gérer l'entente spécifique.

D'une durée de trois ans (2009-2012), l'entente spécifique consiste en une enveloppe de 525 000 \$ avec laquelle les différents partenaires ont convenu de travailler pour la mise en œuvre d'un plan concerté. La Table souhaite ainsi :

- contribuer au développement durable des collectivités par une protection et une mise en valeur responsable des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est;
- favoriser l'intégration et la prise en compte de la préoccupation paysagère dans les activités des organismes composant la Table et de ses partenaires;
- former des comités de travail afin d'améliorer les connaissances, de sensibiliser les intervenants, de promouvoir la mise en valeur du paysage et de proposer des mesures d'intervention touchant l'ensemble des dimensions du paysage;
- positionner les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est comme un territoire innovateur en matière de protection et de mise en valeur des paysages dans l'aménagement et le développement du territoire;
- rechercher l'adhésion du milieu (population, organismes, entreprises, municipalités et gouvernement) à la mission et aux démarches de la Table;
- faire reconnaître le rôle et l'importance économique des paysages dans l'économie des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

#### *La Charte du paysage québécois*

En 1994, 12 associations et ordres professionnels concernés par la notion de paysage ont créé le Conseil du paysage québécois. En 1995, ce Conseil organisait des États généraux sur le paysage québécois qui ont démontré que le paysage doit occuper une place prépondérante et intégratrice dans toutes les préoccupations relatives à

<sup>12</sup> Site internet de la CRÉ Capitale-Nationale : <http://www.crecn.qc.ca/tables-concertation/paysages.php>. Page consultée le 10 février 2010.

l'aménagement du territoire. Ces États généraux ont abouti à l'adoption, en janvier 2000, d'une Charte du paysage québécois. La MRC de Charlevoix signait cette charte le 3 mars 2001. En adhérant à cette charte, la MRC s'est engagée moralement à adopter des pratiques qui favorisent la protection et la mise en valeur des paysages selon des principes de responsabilisation, de respect de la spécificité locale, d'acquisition de connaissances, de démocratie et de développement durable.

*Les Éboulements, membre de l'Association des plus beaux villages du Québec*<sup>13</sup>;

Le village des Éboulements (incluant le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive) fait partie de cette association qui confère une reconnaissance aux municipalités à caractère rural, dont le ou les noyaux villageois sont représentatifs de l'occupation humaine sur le territoire du Québec et qui présentent des ensembles authentiques et harmonieux du patrimoine naturel, humain et architectural formant un paysage de grande qualité. Cette association souhaite notamment promouvoir la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et historique et la qualité du paysage ainsi que de favoriser le développement économique basé sur ces atouts. La mention « plus beau village du Québec » est déterminée par l'association sur la base de critères prédéterminés. Elle est revue après un certain nombre d'années afin de s'assurer que les municipalités ciblées répondent toujours aux normes de qualité élaborées par l'association.

*Charlevoix, Réserve mondiale de la Biosphère de l'UNESCO*

Une grande partie de la région touristique de Charlevoix s'est vue attribuer le titre de Réserve mondiale de biosphère reconnu par l'UNESCO en 1988 suite à des démarches entreprises par un groupe de citoyens. Le site concerné par cette désignation couvre une superficie de près de 4 570 kilomètres carrés et englobe les bassins versants des rivières Du Gouffre et Malbaie. Il s'étend ainsi de Petite-Rivière-Saint-François jusqu'à Saint-Fidèle (MRC de Charlevoix-Est) incluant une zone fluviale et L'Isle-aux-Coudres. À l'intérieur de la Réserve, trois (3) aires de conservation sont présentes; il s'agit des parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et du centre écologique de Port-aux-Saumons. Ces aires sont protégées par un statut légal. Le reste du territoire se divise en zone tampon ou en aire de transition. C'est la partie habitée du territoire où se déroulent les principales activités économiques, sociales et culturelles. Les différentes caractéristiques naturelles (Massif des Laurentides, astroblème, strates de végétation variées, etc.), fauniques (présence du béluga, du caribou forestier, du saumon atlantique, de l'eider et du garrot, etc.) et culturelle (agriculture de proximité, paysages, produits locaux de qualité, etc.) ont valu pour Charlevoix l'obtention du titre de *Réserve de la Biosphère*.

Selon l'UNESCO, « les réserves de biosphère sont des zones d'écosystèmes terrestres ou côtiers où l'on privilégie les solutions permettant de concilier la conservation de la biodiversité et son utilisation durable. Elles peuvent être proposées que par les gouvernements nationaux. Les réserves de biosphère servent en quelque sorte de *laboratoires vivants* afin de mettre au point la gestion intégrée des sols, de l'eau et de la biodiversité, et d'en démontrer les bénéfices. Au Québec, quatre sites (dont Charlevoix) portent cette appellation.

Une réserve de biosphère doit remplir trois fonctions fondamentales, à la fois complémentaires et se renforçant mutuellement :

- une **fonction de conservation**, pour contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et des variations génétiques ;
- une **fonction de développement**, pour favoriser un développement économique et humain durable d'un point de vue socioculturel et écologique ;
- une **fonction logistique**, pour fournir un soutien à la recherche, à la surveillance continue, à l'éducation et à l'échange d'information concernant les questions locales, nationales et mondiales de conservation et de développement.

Pour s'assurer du respect des critères attribuables au titre de *Réserve de la biosphère*, un examen périodique doit avoir lieu tous les dix ans »<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> Site internet de l'association : [http://www.beauxvillages.qc.ca/association\\_fr.htm](http://www.beauxvillages.qc.ca/association_fr.htm). Page consultée le 10 février 2010.



Source : Ruralys

---

<sup>14</sup> [http://www.unesco.org/mab/doc/faq/F\\_brs.pdf](http://www.unesco.org/mab/doc/faq/F_brs.pdf). Page consultée le 10 février 2010.

## 12.2.2 SYNTHÈSE DES ÉTUDES RÉCENTES TRAITANT DU PAYSAGE DE CHARLEVOIX

Depuis l'étude du groupe P.A.I.S.A.G.E. de 1976 (université Laval), plusieurs études ont été réalisées sur le territoire de la MRC dans le but d'inventorier et de caractériser les paysages. Au final, les problématiques identifiées, les enjeux soulevés et les solutions envisagées influenceront la transformation des paysages. Le tableau 12.1 présente les différentes études réalisées depuis 1995.

Tableau 12.1 : Études récentes traitant du paysage ou d'éléments composant le paysage de la MRC de Charlevoix

Titre du document	Réalisation	Année	Éléments d'intérêt
<i>Évaluation et caractérisation des paysages des MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré</i>	Ruralys	2010	Particularités du territoire, grandes familles paysagères, entités paysagères, évaluation de la qualité visuelle à partir de routes identifiées (classification de ces tronçons de visibilité de 1 à 4 pour chaque MRC), diagnostic et enjeux des paysages.
<i>Périmètres de visibilité théorique</i>	Médialand / Atelier Vagabond <sup>15</sup>	2007	Territoires visibles théoriques (bassin visuel) définis à partir de six parcours et de huit points fixes identifiés. *Résultat basé uniquement sur la topographie du territoire.
<i>Niveau de sensibilité des périmètres de visibilité théorique</i>			Détermination des territoires les plus « visibles ». Résultat obtenu en pondérant l'importance de certaines voies et de la vitesse empruntée par les véhicules.
<i>Guides d'interventions :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entrées d'agglomération;</li> <li>• La traversée d'agglomération;</li> <li>• Le paysage rural.</li> </ul>	Élodie Bonnemaïson (CRÉCN)	2006	Quelques faits et notions de base concernant chacune des problématiques. Tableau regroupant les enjeux, objectifs, outils, partenaires, échéance de réalisations possibles pour améliorer ces paysages.
<i>Caractérisation d'unités de paysage de Petite-Rivière-Saint-François et de Baie-Saint-Paul</i>	Pierre Larue	2006	Délimitation d'ensembles naturels et d'unités de paysage basés sur les <i>lieu-dits</i> des territoires de Petite-Rivière-Saint-François et de Baie-Saint-Paul. Caractérisation, éléments positifs/négatifs, transformations, périmètres de visibilité et recommandations pour chaque unité de paysage identifiée.
<i>Guide d'intervention en patrimoine</i>	Patri-Arch / MRC de Charlevoix	2001	Outil de sensibilisation et d'information pour les citoyens et intervenants soucieux de bien construire, agrandir ou rénover un bâtiment. Familles architecturales de Charlevoix. Conseils pour l'insertion et la modification d'un bâtiment à l'intérieur des paysages construits et naturels de Charlevoix.

<sup>15</sup> Voir Annexe 1 qui présente les territoires visibles théoriques identifiés lors de l'analyse visuelle.

Tableau 12.1 : Études récentes traitant du paysage ou d'éléments composant le paysage de la MRC de Charlevoix (suite)

TITRE DU DOCUMENT	RÉALISATION	ANNÉE	ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT
<p><i>Étude du patrimoine de la MRC de Charlevoix</i></p> <p>(L'Isle-aux-Coudres, Les Éboulements, Petite-Rivière-St-François, St-Hilarion)</p>	Bergeron Gagnon inc.	2000	<p>Étude des territoires d'intérêt patrimonial déterminés par Ethnotech inc. : Caractérisation des territoires d'intérêt (analyse du cadre bâti et paysager, typologie des bâtiments d'intérêt patrimonial), évaluation de ces territoires et proposition d'outils de sensibilisation, de protection et de mise en valeur.</p> <p>Carte(s) produite(s) pour chaque municipalité comprenant points de vue particuliers, champs panoramiques, points de repères dans le paysage, recommandations.</p>
<p><i>Inventaire architectural des bâtiments anciens de la MRC de Charlevoix</i></p> <p>(excluant Baie-Saint-Paul)</p>	Stagiaire (MRC de Charlevoix) sous la supervision de l'agent de développement culturel	1999- 2001	<p>Fiches d'inventaires des tous les bâtiments d'intérêt (résidentiels, institutionnels, agricoles et industriels) sur le territoire;</p> <p>Informations disponibles : photos, caractéristiques du bâtiment (type, forme, nombre d'étages, détails de construction ou d'ornementation, matériaux, état d'intégrité, intérêt patrimonial).</p>
<p><i>Rapport d'inventaire des territoires annexés</i></p>	Ethnotech inc.	1997- 1998	Description et évaluation de secteurs ruraux de Baie-Saint-Paul (suite à la fusion de la ville de Baie-Saint-Paul avec la paroisse de Baie-Saint-Paul et la municipalité de Rivière-du-Gouffre).
<p><i>Mise en valeur du patrimoine de Baie-Saint-Paul, délimitation des sites du patrimoine</i></p>		1995	<p>Proposition de sites du patrimoine à l'intérieur du centre-ville;</p> <p>Inventaires des bâtiments d'intérêt (code associé qui fournit quelques informations comme le type de toit et l'usage du bâtiment).</p>

Réalisation : MRC de Charlevoix, 2010

---

### 12.3 LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES LIÉES AUX PAYSAGES

---

#### *La banalisation du paysage en général*

Il appert que lentement, les paysages qui ont fait la renommée de Charlevoix, se banalisent ou se dégradent. Dans la plupart des cas, la dégradation ou la banalisation d'un paysage n'est pas attribuable à une seule intervention majeure mais à l'effet graduel et cumulatif de plusieurs petites interventions successives. En effet, l'évolution du paysage s'exprime généralement par une série d'interventions individuelles disséminées sur l'ensemble du territoire et réparties sur une longue période de temps. Dans ces circonstances, il est souvent difficile de percevoir les transformations du paysage et de se sentir collectivement et individuellement responsable de ces altérations.

À chaque intervention sur le territoire, le paysage s'en trouve irrémédiablement modifié, parfois de façon positive, parfois négative. Les principales menaces à l'intégrité de la qualité des paysages traditionnels de la MRC sont associées à une urbanisation peu encadrée, à une exploitation mal intégrée des ressources naturelles, à la standardisation des constructions, des matériaux et des savoir-faire, au recul de l'activité agricole et à la multiplication des enseignes, de la signalisation routière, des équipements ou des infrastructures de transport et de télécommunication.

#### *La transformation des paysages agricoles*

Au niveau rural, les liens entre l'agriculture et les paysages sont multiples, d'abord les témoins de l'activité agricole (pâturage, champs cultivés, bâtiments agricoles) constituent une des composantes majeures de la qualité des paysages agraires de la MRC de Charlevoix. Ensuite, la présence de terres cultivées en bordure des principales voies de circulation permet de dégager, à certains endroits, des percées visuelles intéressantes sur des arrières plans de fleuve ou de montagnes. La culture des sols permet aussi d'offrir une variabilité des paysages en fonction des saisons. Ainsi, l'abandon des terres agricoles (friches, constructions résidentielles ou commerciales, etc.) soulève un questionnement important relatif au maintien des paysages ruraux et des percées visuelles offertes. De même, l'abandon et la démolition d'anciens bâtiments agricoles (ex. les granges en bois) viennent effacer une partie de la mémoire agricole de la MRC.

#### *Le mitage des paysages forestiers en milieu de villégiature ou péri-urbain*

L'urbanisation des milieux naturels ou le développement résidentiel en milieu forestier oblige inévitablement un minimum de déboisement (emprise des chemins, emprise du réseau de distribution électrique, bâtiments, etc.). Mais sous prétexte de rechercher une vue panoramique ou pour faciliter les travaux lors de la phase de construction, les coupes d'arbres à des fins résidentielles en milieu naturel sont souvent excessives. Conséquemment, on distingue de plus en plus l'apparition de trouées déboisées sur les flancs des montagnes qui, au total, causent un mitage visible et une diminution de l'intégrité du paysage forestier. Ce phénomène est de plus en plus visible à Petite-Rivière-Saint-François et à Baie-Saint-Paul.

#### *L'urbanisation linéaire*

Le développement linéaire de résidences ou de commerces le long des principales voies de circulation crée à la longue une « rangée » de bâtiments qui souvent obstrue la vue sur des espaces ouverts. Cet effet est plus marqué lorsque les terrains concernés sont étroits et que l'implantation de la construction est proche de la voie de circulation (faible marge de recul avant).

À ce sujet, mentionnons que le développement continu en bordure des plans d'eau, dont le fleuve Saint-Laurent, vient souvent diminuer ou bloquer les accès physiques et visuels à ce territoire d'intérêt au détriment du reste de la collectivité. Les routes 138, 362, le chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres et la rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François sont plus exposées et sont plus sensibles à ce phénomène.

*Insertion d'un nouveau bâtiment ou la transformation d'un bâtiment existant dans un quartier ancien*

Pour diverses raisons sociales et/ou économiques, il arrive que des secteurs urbains ou des quartiers centraux préservent, au fil du temps, une grande intégrité de leurs caractéristiques architecturales et urbanistiques. Lorsque l'état de préservation de ces secteurs atteint une certaine ampleur ou une qualité perceptible, le site en question peut acquérir, aux yeux de la population locale et même extérieure, une valeur sur le plan du patrimoine et de la mémoire collective. Dans certaines situations, la qualité de préservation des composantes architecturales des bâtiments peut servir de fondement à des projets de mise en valeur, de réaménagement ou de restauration du quartier. Il existe de nombreux exemples où de tels projets de réaménagement urbain, respectueux de l'héritage du passé, sont devenus par la suite des moteurs de développement économique pour les collectivités locales et même devenir une image emblématique de cette localité. La rue Saint-Jean-Baptiste à Baie-Saint-Paul est un bon exemple.

Dans un tel contexte, l'insertion d'un nouveau bâtiment dans ce type d'environnement construit peut représenter un geste lourd de conséquence. La municipalité doit se demander si elle souhaite conserver les caractéristiques d'ensemble du site en prescrivant un encadrement relativement précis applicable aux nouvelles constructions. Dans le même ordre d'idée, une problématique similaire s'applique pour tous projets de transformation d'un bâtiment existant dans ces secteurs. Ainsi, la municipalité doit juger si l'intérêt collectif de préserver un secteur reconnu pour ses valeurs patrimoniales, architecturales ou paysagères mérite de restreindre ou d'encadrer les possibilités qu'a un individu d'implanter un nouveau bâtiment ou de transformer un bâtiment existant dans cet environnement.

Dans tous les cas, il est nécessaire que la municipalité procède, au préalable, à une identification et à une évaluation des composantes urbanistiques et architecturales à la base de l'intérêt du secteur et qui justifieraient une conservation à long terme. Il peut s'agir d'un mode d'implantation, de dimensions, de matériaux, d'une règle de composition du quartier ou des bâtiments d'origine, etc. L'opinion d'un expert peut s'avérer utile à ce niveau tout comme la participation de la population locale.

*L'exploitation des ressources naturelles*

Dans la MRC de Charlevoix, les principales activités d'exploitation des ressources naturelles qui présentent des risques importants de perturbation des paysages sont surtout liées à l'extraction des minéraux (carrière, sablière, etc.), aux activités d'exploitation forestières à grande échelle (coupe intensive ou CPRS) et plus récemment à l'exploitation des gisements éoliens (l'implantation de parcs d'éoliennes). Ces activités, aux retombées économiques importantes, sont souvent problématiques sur le plan paysager à cause de la rapidité de transformation du paysage et de la durabilité de cette transformation dans le temps. La durée de fonctionnement d'un parc éolien est d'environ une vingtaine d'années et peut être renouvelée. Une mine, une carrière ou une sablière peuvent être en exploitation pour des périodes variant de quelques mois à plusieurs années. Une coupe forestière totale réalisée en quelques jours prend quelques années (environ cinq ans) avant de présenter un couvert végétal régénéré.

Outre l'ampleur et la rapidité de ces perturbations, les principaux éléments qui peuvent influencer l'acceptabilité sociale ou le rejet de ces interventions sont liés à leurs localisations et aux mesures d'encadrement ou de mitigation prises pour atténuer l'impact de ces activités et des équipements qui y sont associés. Au sujet de la localisation, il est important de mentionner qu'il s'agit à la fois du niveau de visibilité du site perturbé (à proximité d'une voie passante ou dans un coin inaccessible du territoire) que de la qualité intrinsèque du site ou de la « valeur » (sociale, culturelle, historique, symbolique, etc.) que la population accorde à ce site.

*Les infrastructures et les équipements d'utilités publiques*

Tout milieu urbanisé nécessite un minimum d'infrastructures ou d'équipements d'utilité publique nécessaires à la vie en communauté. Plusieurs de ces réseaux sont enfouis pour des raisons pratiques, sanitaires ou de sécurité, les réseaux d'aqueduc et d'égout par exemple. D'autres ne le sont pas pour des raisons de coût ou d'entretien (lignes de transport énergétique, télécommunication par câble, etc.) ou encore simplement pour des raisons de fonctionnement (antenne de télécommunication). La perception habituellement négative de ces équipements dans le paysage s'explique par leur caractère aérien (antennes, poteaux, pylônes et fils) et par le déboisement, souvent linéaire, de l'emprise nécessaire au passage de ces services. Leur nombre, leur dimension, leur concentration sont aussi des éléments

pouvant influencer la perception de la population à leur égard. Tout comme pour les sites d'exploitation des ressources, leur visibilité et la sensibilité du site d'accueil sont des facteurs déterminants dans leur acceptabilité ou leur rejet par la population.

#### *Le sur-affichage*

Le sur-affichage commercial ou directionnel en bordure des routes est une source de préoccupation de plus en plus répandue parmi la population en général. Le terme « pollution visuelle » décrit efficacement ce phénomène. L'affichage commercial est une pratique usuelle pour toute entreprise souhaitant annoncer sa localisation, ses produits ou ses services sur un territoire où la compétition peut être vive. Mais cette concurrence entre les entreprises se traduit souvent par une surenchère continue en terme de nombre et de dimension des enseignes, sans parler de la grande variété de formes, d'orientations, de couleurs, de matériaux, d'emplacement et d'éclairage. Ainsi, en l'absence d'un encadrement minimal, cette propension à la surenchère d'enseigne peut créer, à la longue, plus de confusion que d'information. Un autre effet négatif non négligeable du sur-affichage est la banalisation ou l'homogénéisation des artères commerciales d'une municipalité à l'autre.

Une autre préoccupation de la MRC porte sur les « panneaux réclames » c'est-à-dire, les enseignes attirant l'attention sur une entreprise, un produit ou un service qui est offert à un endroit autre de celui où est localisé l'enseigne. Les panneaux-réclames ou enseignes publicitaires sont habituellement installés à l'extérieur des milieux urbanisés le long des routes principales qui, dans la région de Charlevoix, sont reconnues pour leur qualité paysagère. La multiplication de ces enseignes peut devenir une source de distraction pour le conducteur et réduire son niveau d'attention qui n'est plus portée sur la route.

#### *L'exploitation des paysages, le paradoxe*

Depuis le début de la villégiature dans la région de Charlevoix au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le développement consécutif du tourisme et l'essor du « tourisme de masse » dans les années 1950, la notion de paysage a graduellement évolué pour se rapprocher de plus en plus de la notion de « ressource ». Le paysage est maintenant perçu comme une ressource qu'on peut exploiter au même titre que la forêt, le sous-sol ou la mer. Le paysage est ainsi offert en toile de fond aux villégiateurs, aux touristes et autres visiteurs.

Les propriétaires bénéficiant d'un terrain bien situé, c'est-à-dire facilement accessible et offrant un ou des points de vue intéressants peuvent alors démarrer une entreprise touristique (motel, restaurant, résidence de tourisme, etc.), en tirer un revenu et aussi créer de l'emploi dans la région. Le villégiateur, quant à lui, peut se construire un chalet ou une résidence secondaire pour s'approprier un point de vue auquel il accorde une valeur.

Mais l'exploitation d'un paysage à des fins commerciales (touristiques) ou privées (villégiature) n'est pas nécessairement synonyme de mise en valeur de ce paysage. Très souvent, l'exploitant touristique ou le villégiateur construit des bâtiments, installe des équipements et plante des haies entre un espace public (la rue) et un paysage d'intérêt, privant ainsi le reste de la population d'un point de vue dont elle profitait avant. Dans la MRC de Charlevoix, depuis de nombreuses années, des hôtels, des motels, des restaurants et des résidences principales ou secondaires ont été construits entre la rue et le Fleuve ou entre un lieu public et une vue intéressante sur le Fleuve. Cette situation s'observe dans les municipalités de Petite-Rivière-Saint-François, de Baie-Saint-Paul, des Éboulements et de L'Isle-aux-Coudres.

Outre cette première problématique relative à la privatisation des paysages, l'exploitation commerciale ou privée des paysages soulève une autre question qui porte sur la transformation du paysage global. Le formidable essor des équipements et des infrastructures touristiques a été très important jusqu'à devenir la première industrie de la région après les services publics. Mais les constructions, les équipements et les bâtiments qui servent à l'exploitation touristique ou à la villégiature apportent-ils une plus-value aux paysages charlevoisiens ? Leurs localisations, les types de constructions, les hauteurs, les dimensions, les matériaux sont-ils bien intégrés au milieu d'accueil, apportent-ils une amélioration du paysage ou une dégradation, les éléments du patrimoine et de la mémoire collective sont-ils conservés, mis en valeur, ou progressivement effacés ? Est-ce que l'industrie touristique et le développement de la villégiature, qui

reposent en grande partie sur la qualité des paysages, participent à une réelle mise en valeur, à une bonification des paysages ou participent-ils à la lente banalisation ou standardisation des paysages ?

Ces questions ne sont pas faciles à poser ou à répondre mais elles s'imposent car il devient de plus en plus urgent de ne plus considérer le paysage comme une simple ressource à exploiter à des fins personnelles ou commerciales mais plutôt comme un bien commun de responsabilité individuelle et collective qu'il importe de protéger, de mettre en valeur et de faire évoluer en maintenant ou en améliorant son intérêt.

#### 12.4 LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

---

- ❑ Prendre en considération la notion de paysage à l'intérieur de chaque intervention de la MRC ayant une incidence sur le territoire et son développement;
- ❑ Poursuivre avec les partenaires du milieu les démarches de connaissance, de protection et de mise en valeur des paysages de la MRC;
- ❑ Sensibiliser la population de la MRC aux problématiques et aux enjeux liés à la transformation des paysages;
- ❑ Collaborer avec les organismes gouvernementaux pour une meilleure prise en compte de la notion de paysage dans leurs interventions respectives sur le territoire.

#### 12.5 LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

---

- Participer et faire connaître la démarche entreprise par la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est;
- Soutenir les initiatives consensuelles locales ou régionales relatives à la reconnaissance, la mise en valeur et la protection des paysages de Charlevoix;
- Intégrer graduellement à l'intérieur des outils municipaux de planification (schéma d'aménagement, plans et règlements d'urbanisme) les concepts liés au paysage tels que : familles paysagères, unités paysagères, territoires visibles et lieux offrant des points de vue d'intérêt;
- Inciter les municipalités, de concert avec leur population, à reconnaître, à protéger et à mettre en valeur des paysages emblématiques ou des paysages identitaires pour la municipalité;
- Élaborer des critères normatifs pour encadrer les activités d'exploitation des ressources naturelles comme les coupes forestières, les implantations de carrières ou de sablières et les parcs éoliens;
- Élaborer des critères normatifs et/ou qualitatifs concernant l'affichage commercial et la localisation des équipements et des infrastructures importantes;
- Produire des outils de sensibilisation et d'information concernant la mise en valeur de biens patrimoniaux, de paysages ou de milieux naturels d'intérêt.

## 12.6 LA POLITIQUE RELATIVE AUX PAYSAGES

### *La prise en compte générale de la notion de paysage dans les interventions de la MRC*

Conformément à la première orientation d'aménagement du présent chapitre (section 12.4), la MRC de Charlevoix s'engage à considérer la notion de paysage à l'intérieur de la plupart des thématiques traitées au schéma d'aménagement. Ainsi, dans la section relative aux périmètres d'urbanisation la MRC propose des délimitations de périmètres réalistes qui répondent aux estimations de croissance de chaque municipalité. De plus, la MRC demande aux municipalités locales d'identifier des zones prioritaires de développement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation et d'y favoriser les usages résidentiels et commerciaux. Cette mesure qui vise en premier lieu une meilleure gestion des services publics permettra, indirectement, de réduire ou de ralentir les phénomènes d'urbanisation des milieux ruraux qui contribue fortement à la banalisation des paysages de Charlevoix.

Dans la section « villégiature » du schéma d'aménagement, la MRC délimite une affectation de villégiature à l'intérieur de laquelle les municipalités devront délimiter des zones de développement prioritaire (*zones de villégiature concentrées*) et d'autres zones dites « de réserve » (*zones de villégiature non-concentrées*). Ces zones de réserve seront limitées principalement à des activités forestières tant que les zones de développement ne seront pas suffisamment développées.

D'autres mesures similaires ayant des incidences directes ou indirectes sur les paysages sont inscrites dans les affectations agricoles, industrielles, forestières ou dans les sections traitant du transport, des territoires d'intérêt du schéma d'aménagement et de développement.

### *Plan d'action de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-est*

Au printemps 2010, la Table de concertation a adopté un plan d'action d'une durée de trois ans. Ce plan d'action est structuré autour de trois grands axes. Le premier fait appel à l'implication et l'adhésion de la communauté à la démarche relative au paysage. Le second axe s'articule autour du soutien aux intervenants du milieu et le troisième axe concerne la structure et l'animation de la démarche. À chacun de ces grands axes se rattache des orientations plus précises et des actions concrètes ayant une incidence sur le territoire.

Membre de la Table, la MRC de Charlevoix est appelée à participer activement à de nombreuses actions proposées et ce, en étroite concertation, avec les autres partenaires du milieu. Parmi ces actions soulignons plus particulièrement :

- réaliser la documentation nécessaire afin de parfaire les connaissances et bonifier l'analyse du milieu en regard des thèmes relatifs au paysage;
- réaliser un plan directeur du paysage pour le corridor de la route 138;
- définir des orientations pour l'affichage sur l'ensemble des municipalités des trois MRC;
- identifier les secteurs à forte valeur paysagère afin d'en favoriser l'accès et les mettre en valeur.

**ANNEXE 12.1****TERRITOIRES VISIBLES THÉORIQUES**

Ces données proviennent d'une analyse visuelle réalisée par deux firmes spécialisées (Médialand inc. / Atelier Vagabond) en 2007;

Chacune des cartes, présentée aux pages suivantes, illustre les espaces théoriquement visibles (champs ou bassins visuels) à partir d'un parcours linéaire ou d'un point préalablement défini. Le champ visuel est réputé théorique puisqu'il a été construit en se basant uniquement sur la topographie existante et qu'il ne tient pas compte de la présence des végétaux (ex. : une rangée d'arbres) ou de tout autre obstacle visuel construit (ex. : des bâtiments). La zone en jaune correspond ainsi à la somme des parcelles théoriquement visibles par au moins un point d'observation le long du parcours analysé ou à l'espace théoriquement visible par un des points fixes sélectionnés (exemple : un quai, un belvédère, etc.). Par contre, certains secteurs peuvent être vus beaucoup plus fréquemment ou se retrouvent dans un champ visuel beaucoup plus rapproché que d'autres. D'autre part, certains territoires pourraient aussi receler une importance aux yeux de la population locale (par exemple, la signification historique ou culturelle du lieu) que d'autres secteurs aussi visibles n'ont pas. Ces derniers éléments n'ont pas été pris en considération dans la présente analyse qui se voulait plus simple et objective.

**Parcours analysés :** (somme des points d'observation à tous les 250 mètres)

- Illustration 12.2 Route 138;
- Illustration 12.3 Route 362,
- Illustration 12.4 Route 381;
- Illustration 12.5 Route 175;
- Illustration 12.6 Chemin de fer;
- Illustration 12.7 Fleuve Saint-Laurent;

**Points analysés :**

- Illustration 12.8 Halte touristique de la Côte Saint-Antoine;
- Illustration 12.9 Belvédère du Cap-aux-Rets;
- Illustration 12.10 Belvédère des Éboulements;
- Illustration 12.11 Quai de Baie-Saint-Paul;
- Illustration 12.12 Quai de Petite-Rivière-Saint-François ;
- Illustration 12.13 Quai de Saint-Joseph-de-la-Rive;
- Illustration 12.14 Sommet du Massif;
- Illustration 12.15 Sommet du Mont du Lac des Cygnes.

*Illustration 12.2*

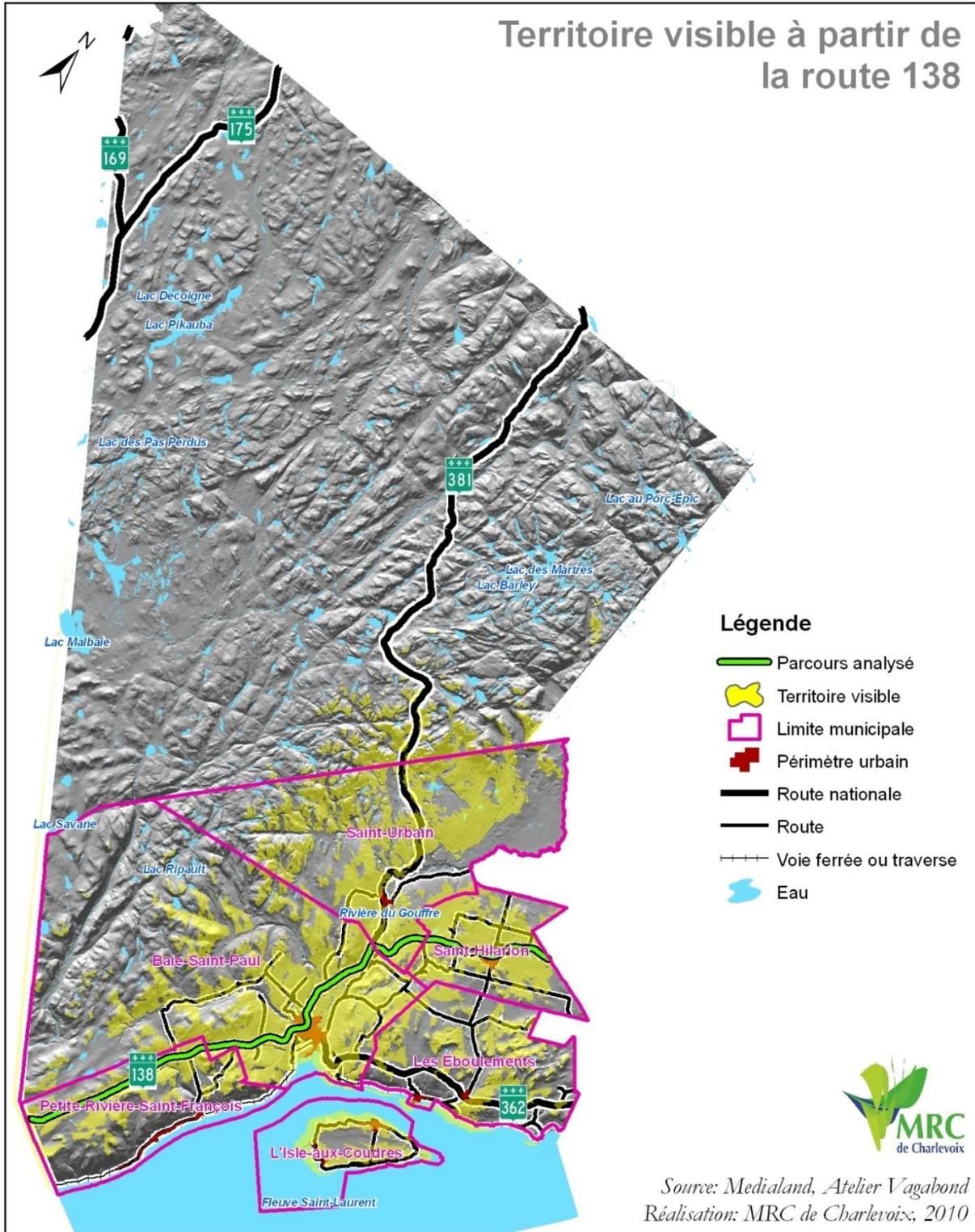


Illustration 12.3

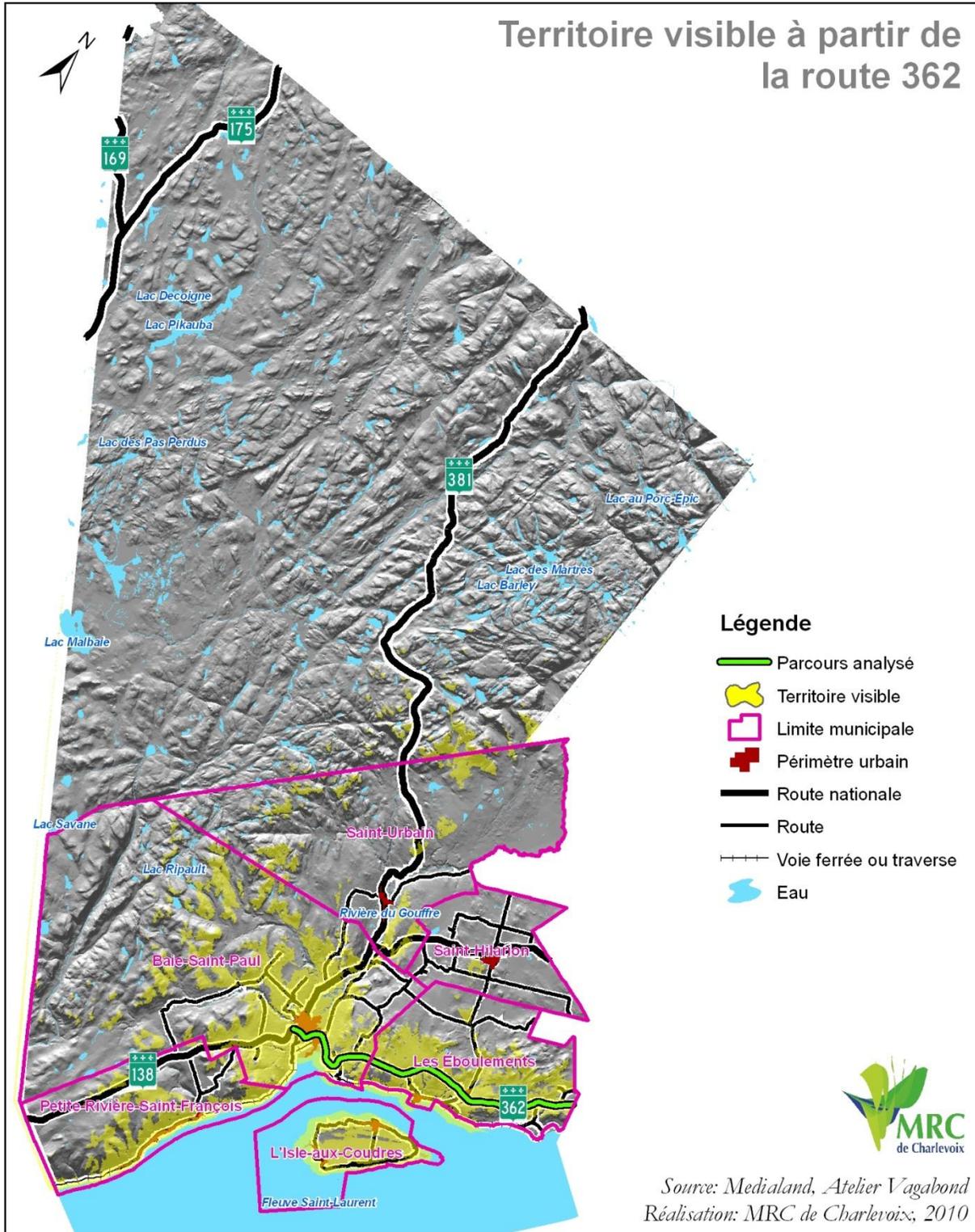


Illustration 12.4

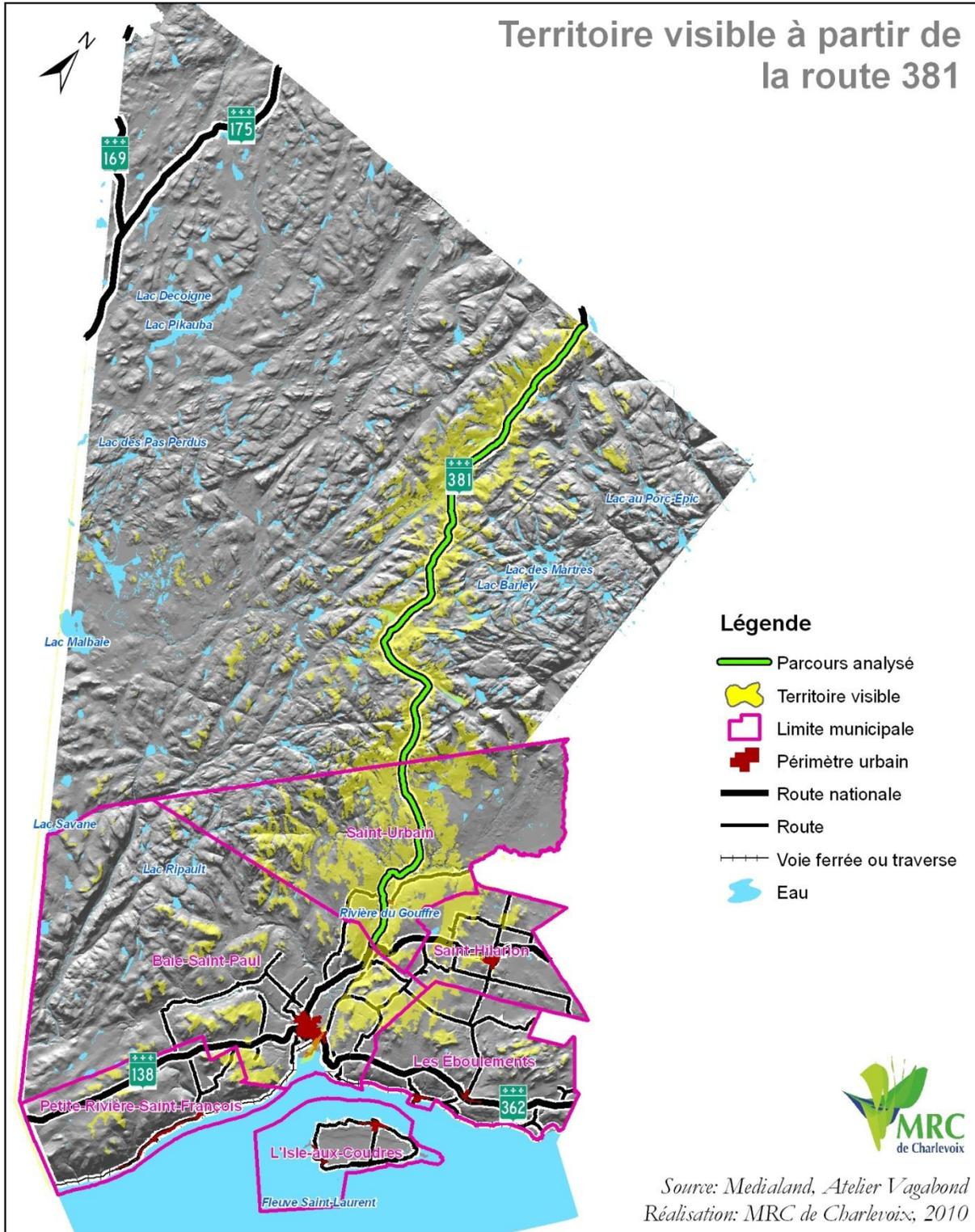


Illustration 12.5

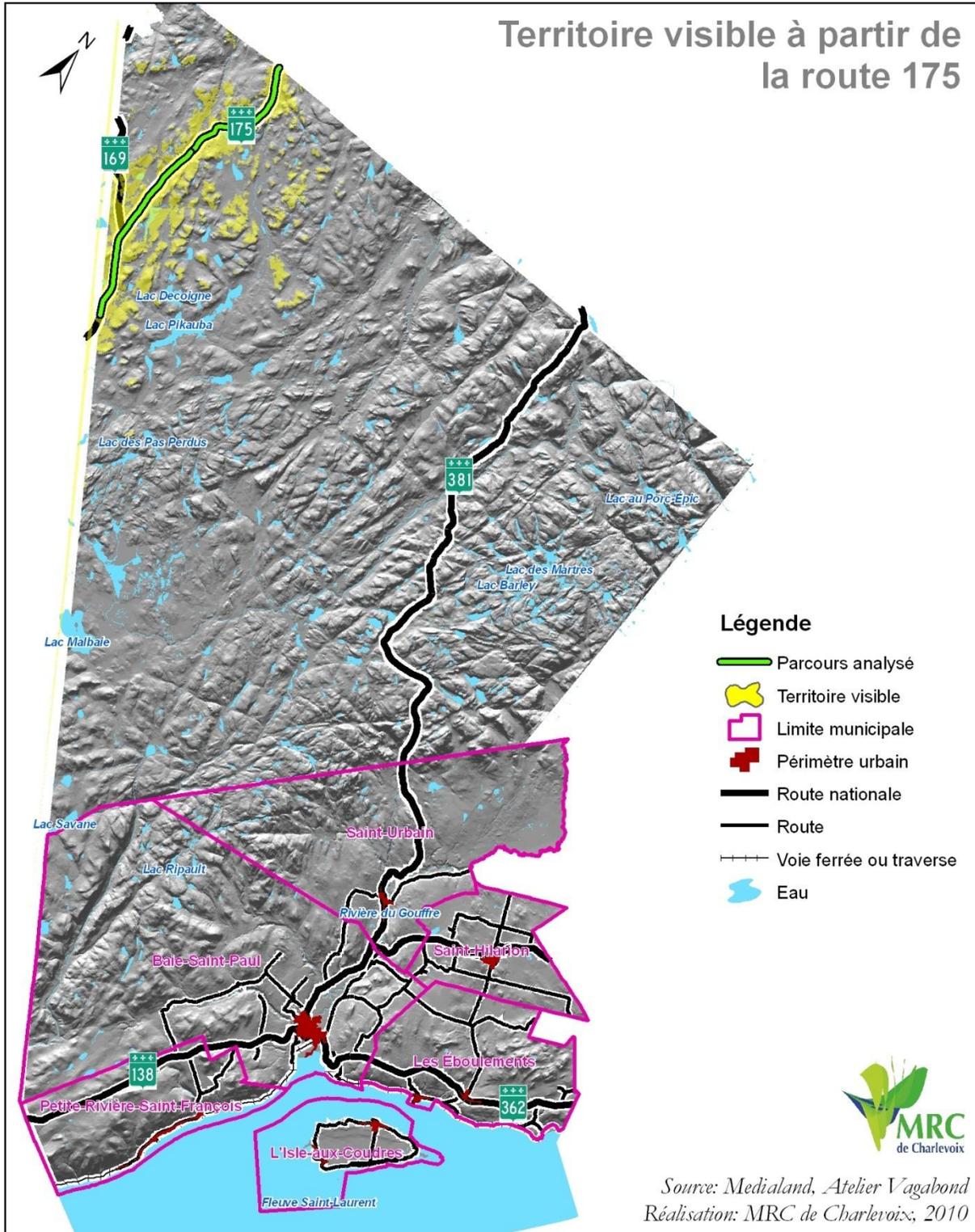


Illustration 12.6

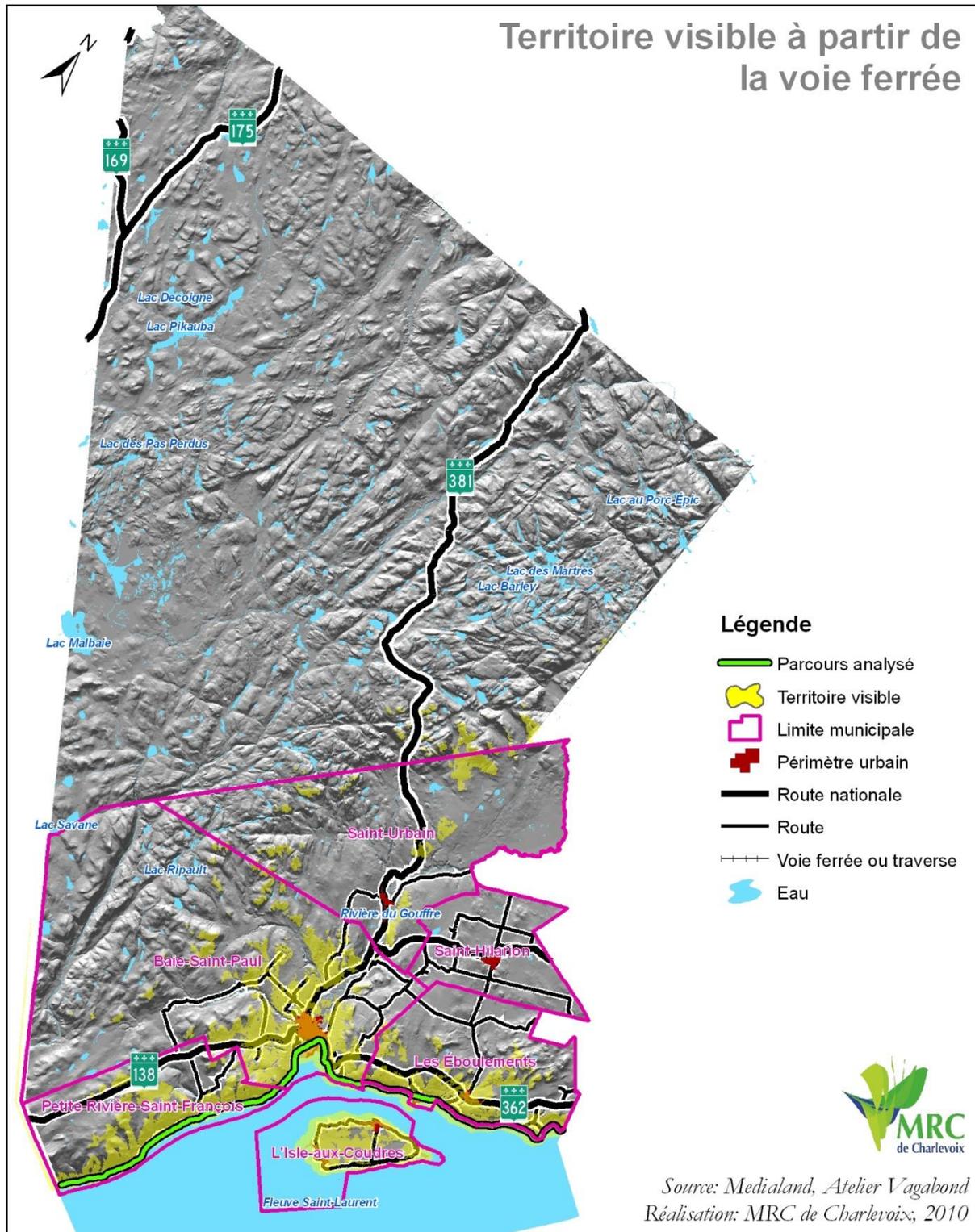


Illustration 12.7

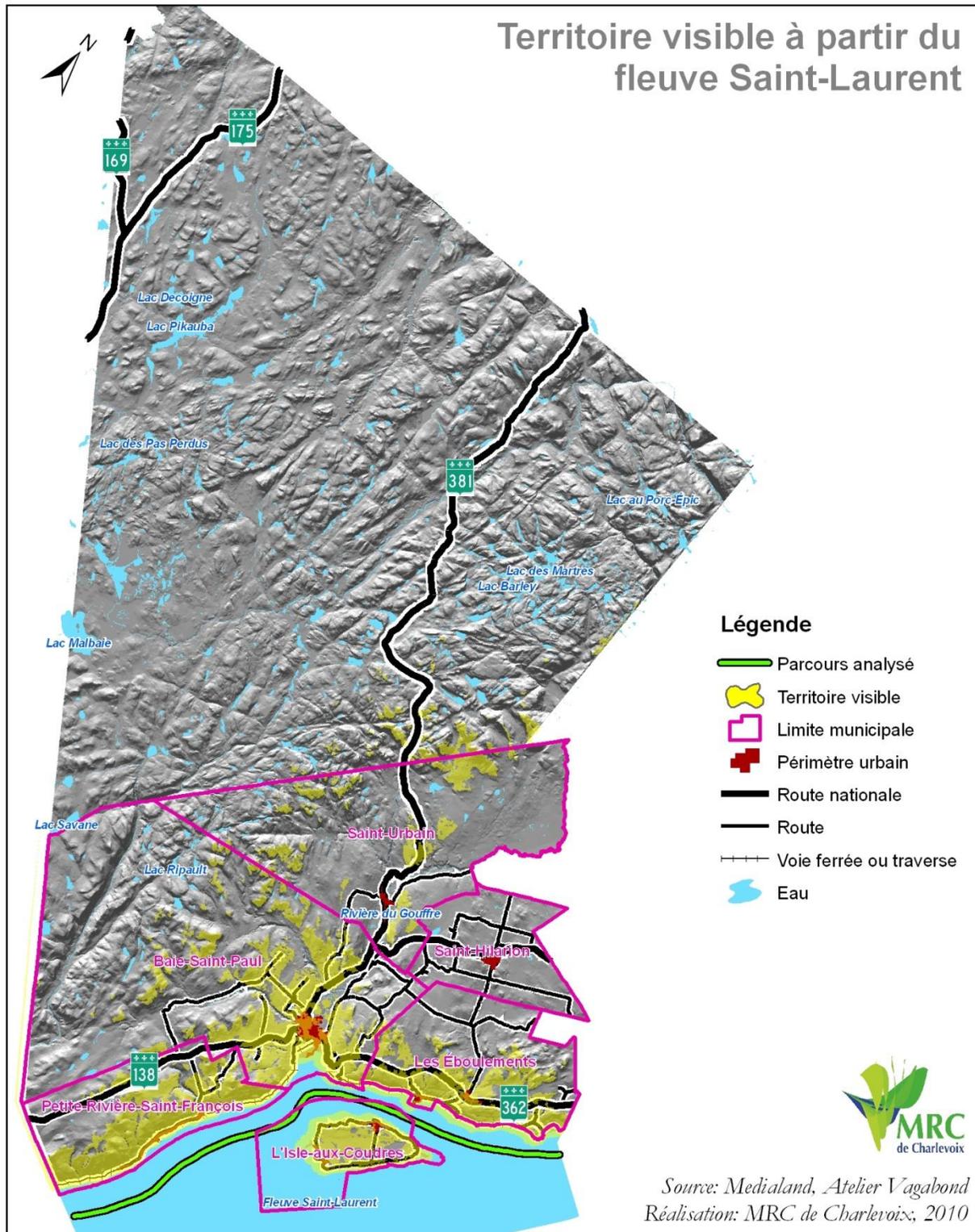


Illustration 12.8

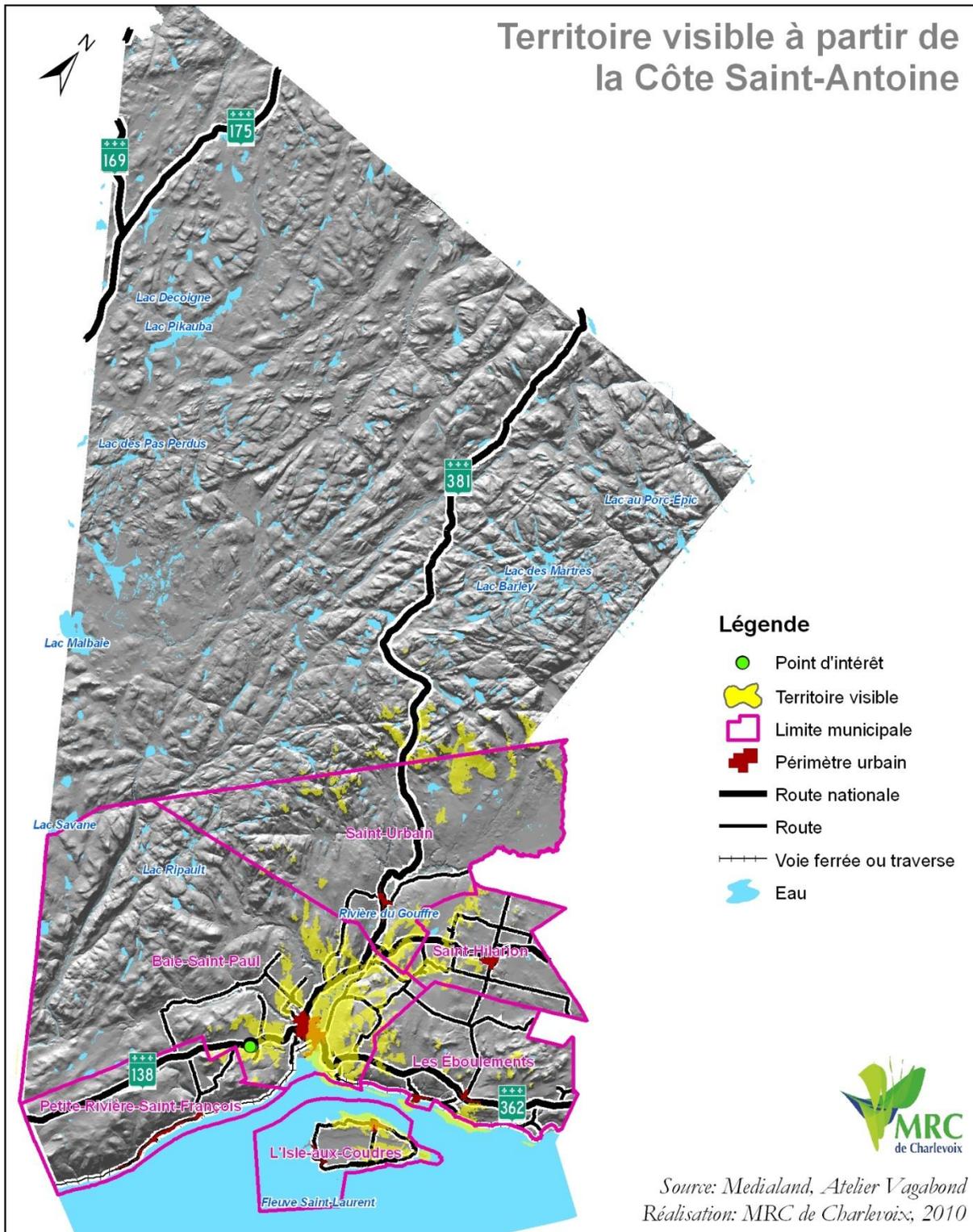


Illustration 12.9

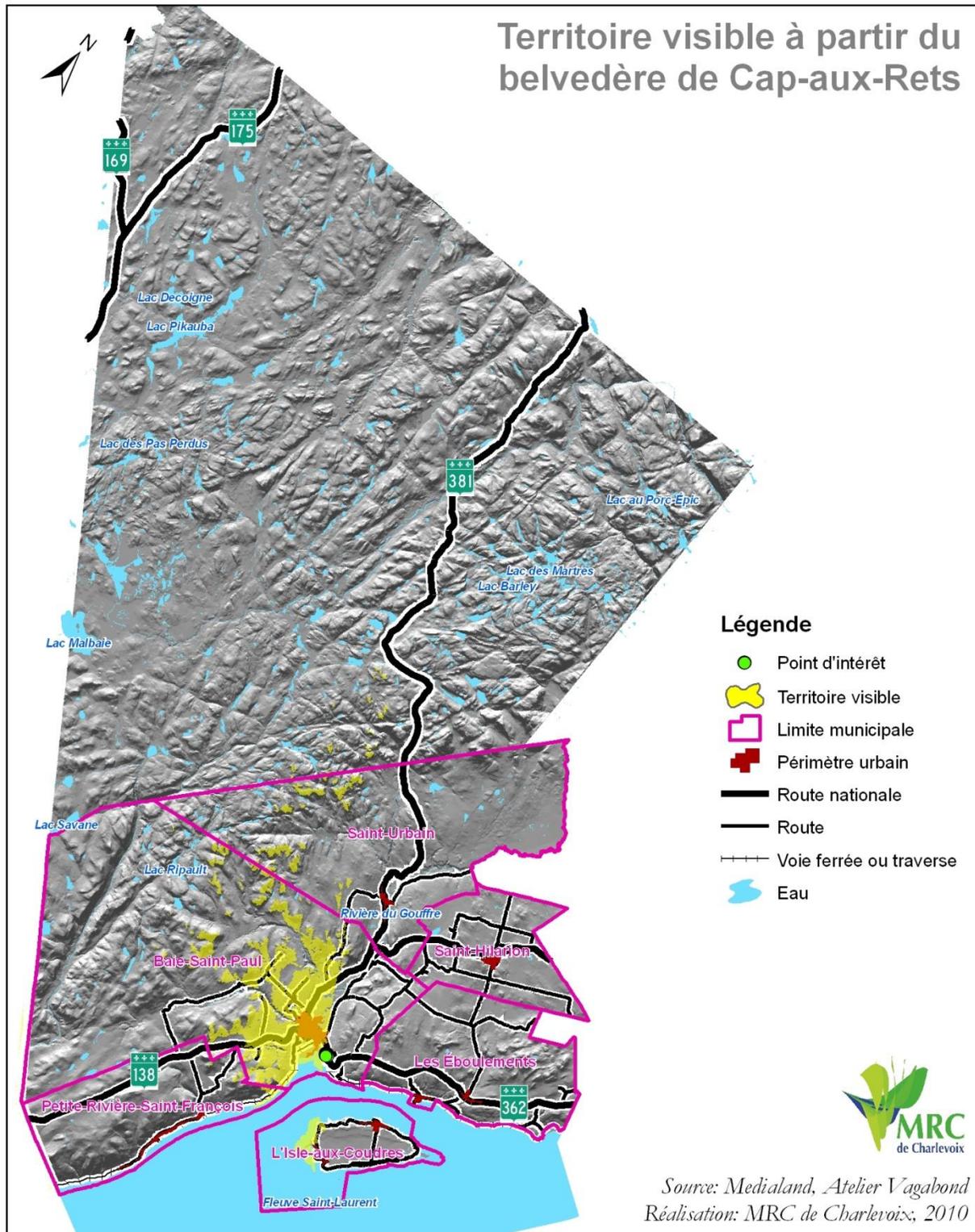


Illustration 12.10

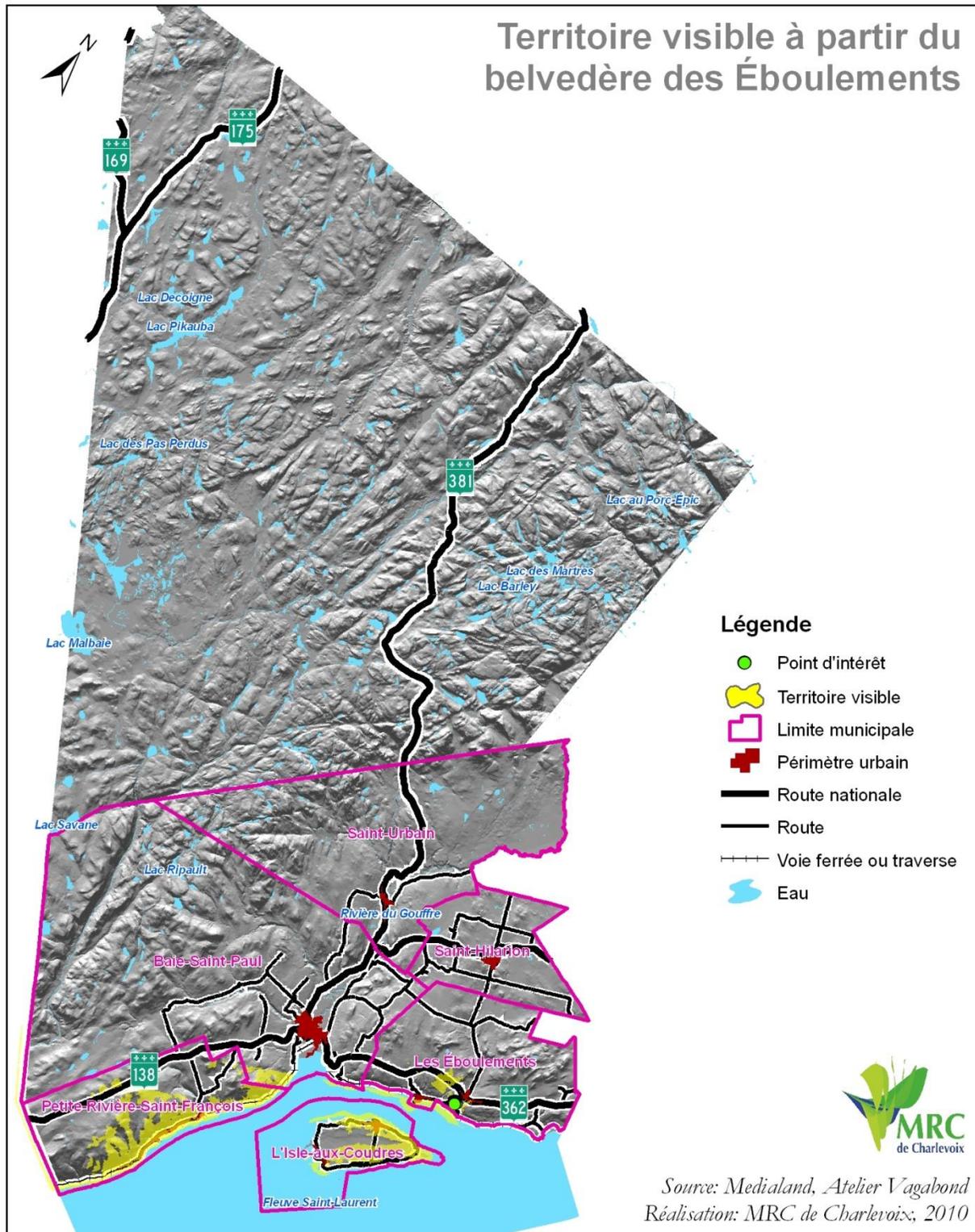


Illustration 12.11

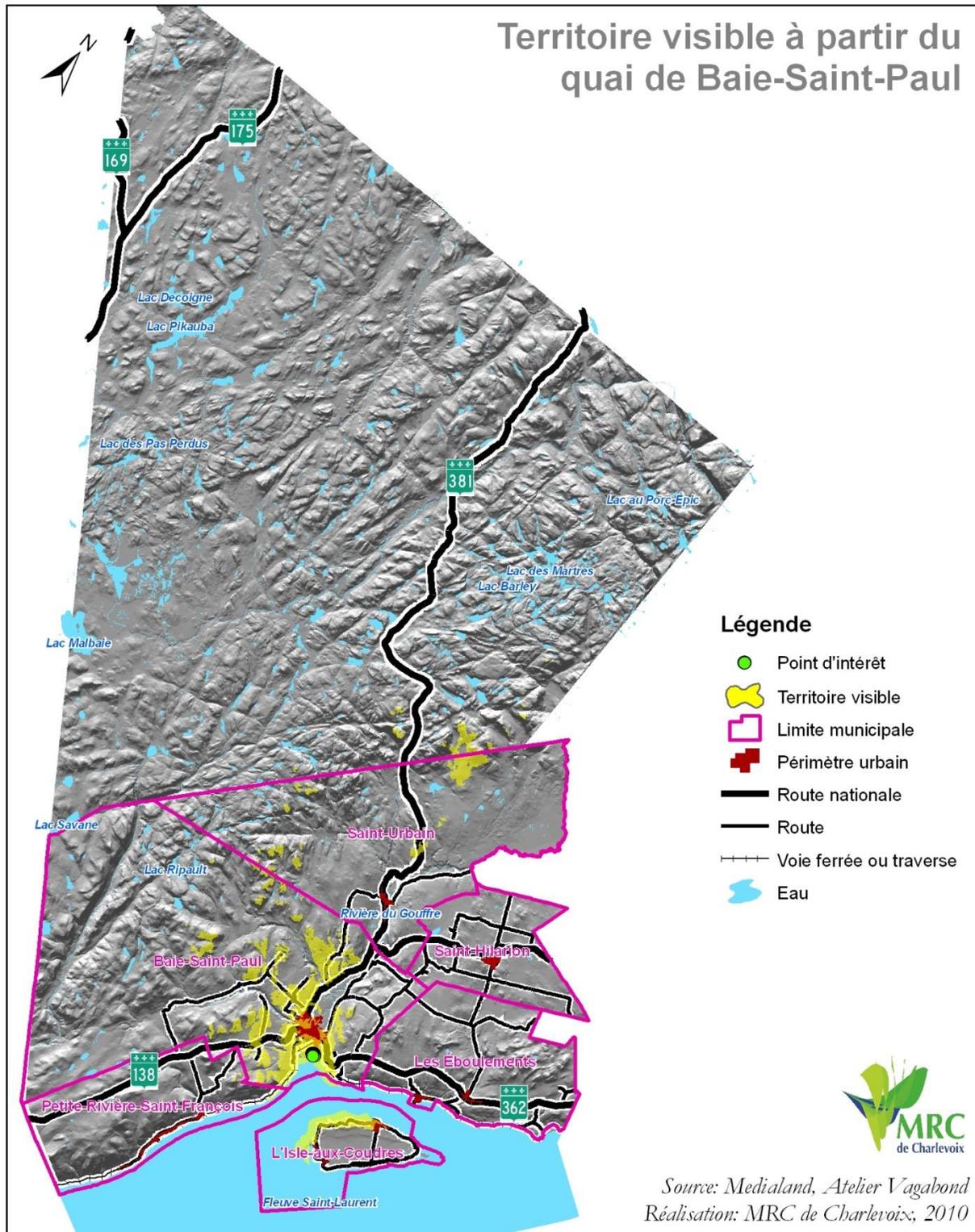


Illustration 12.12

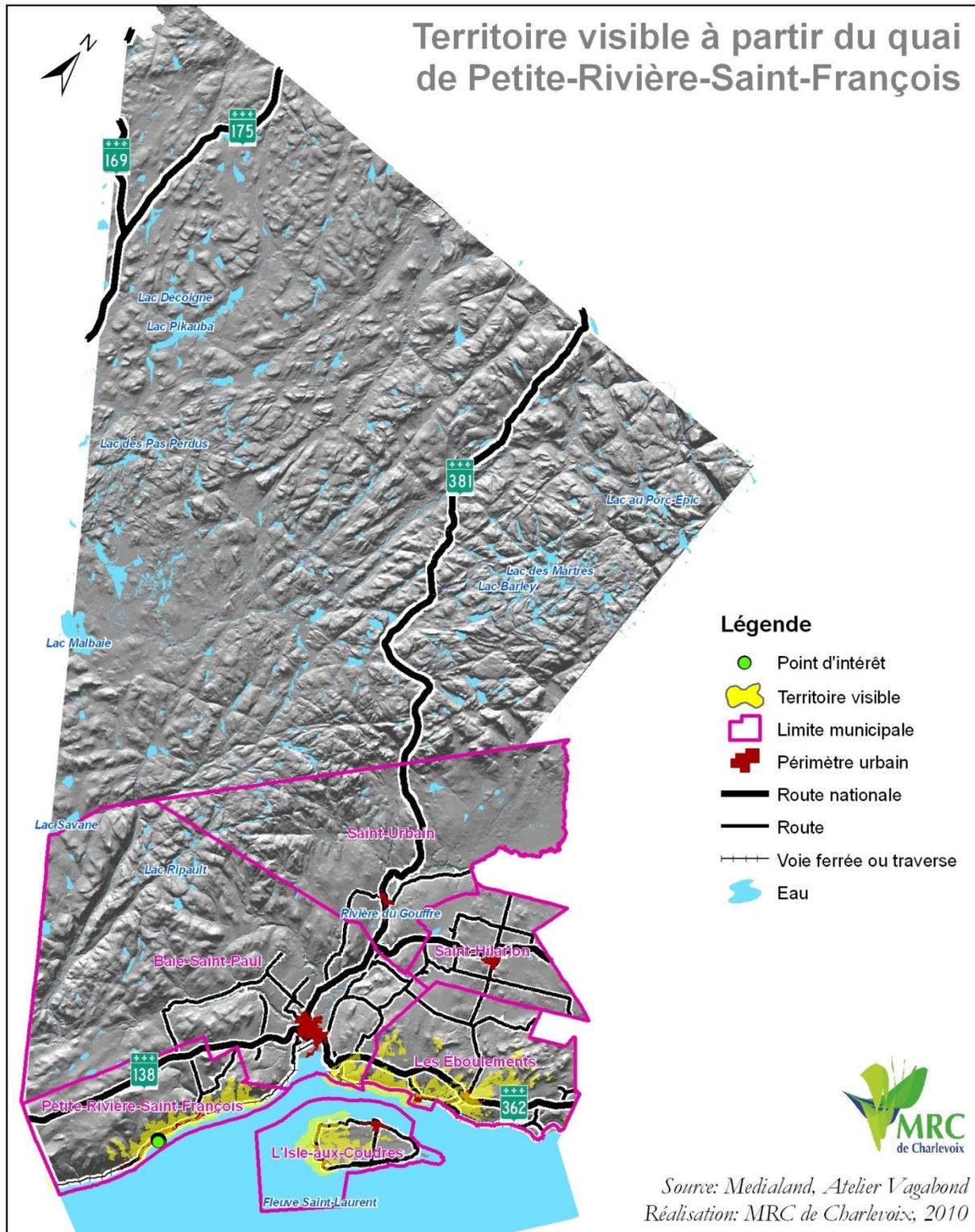


Illustration 12.13

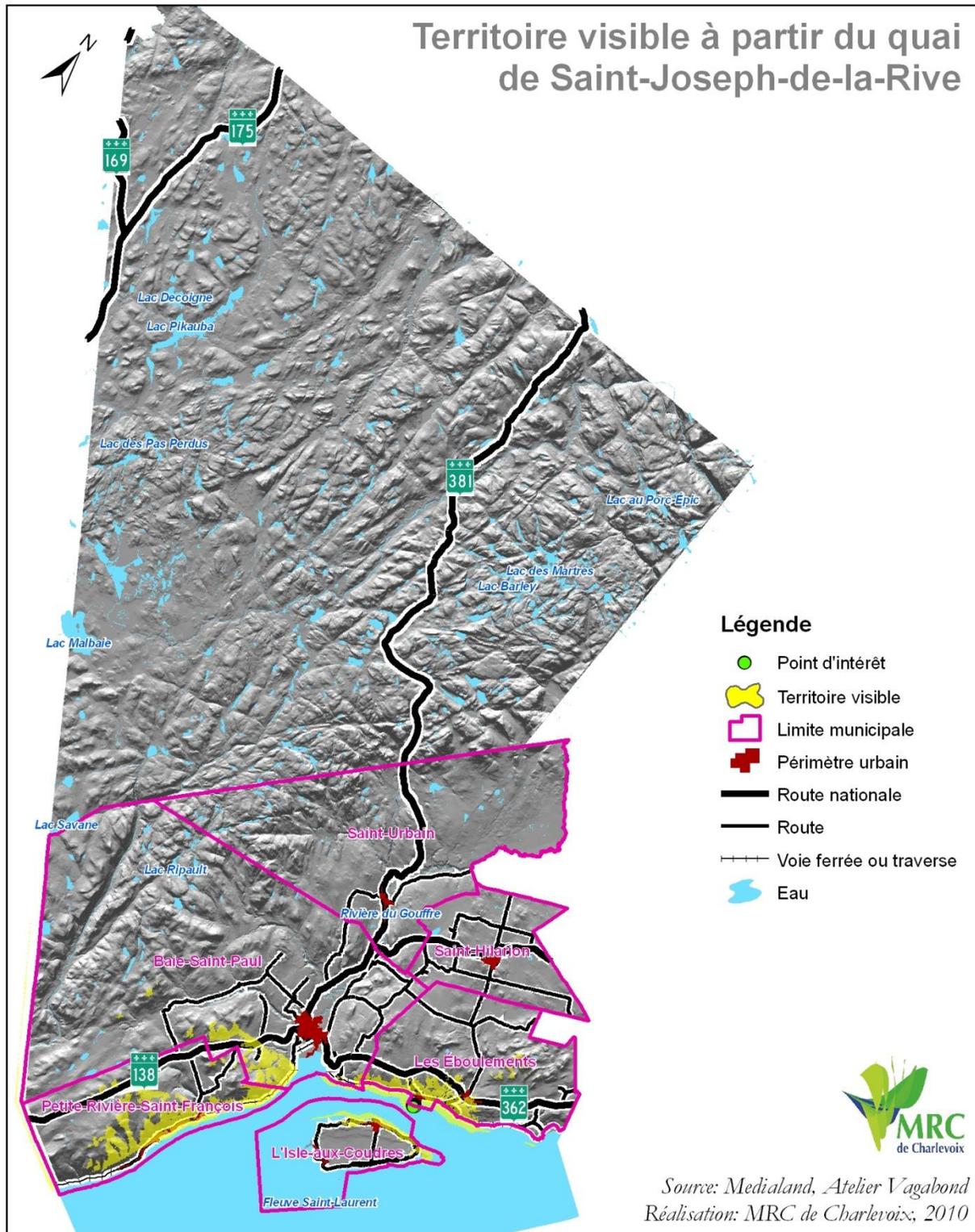


Illustration 12.14

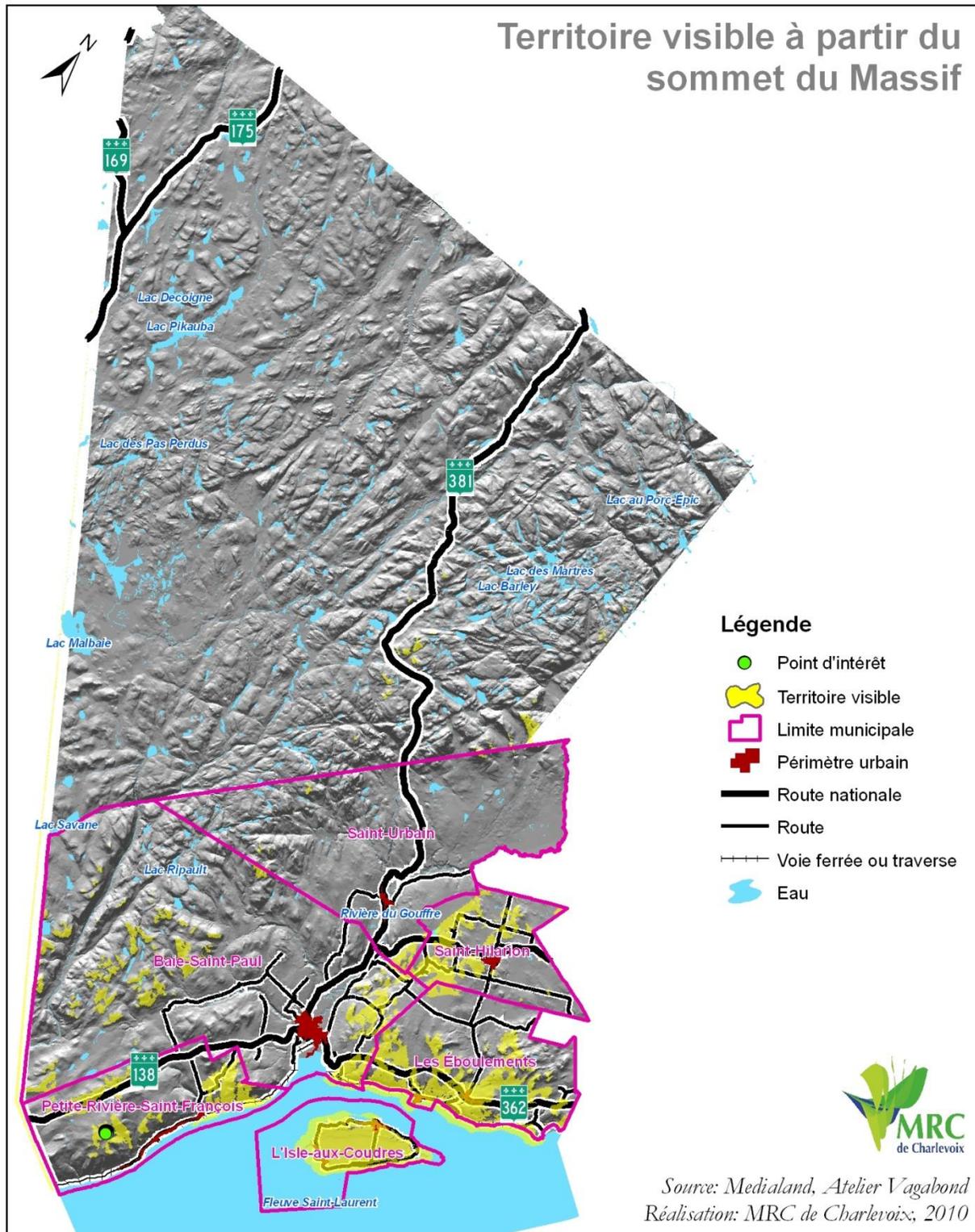


Illustration 12.15

